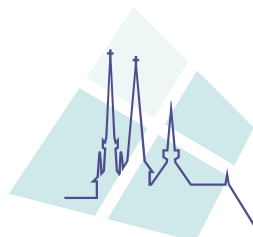
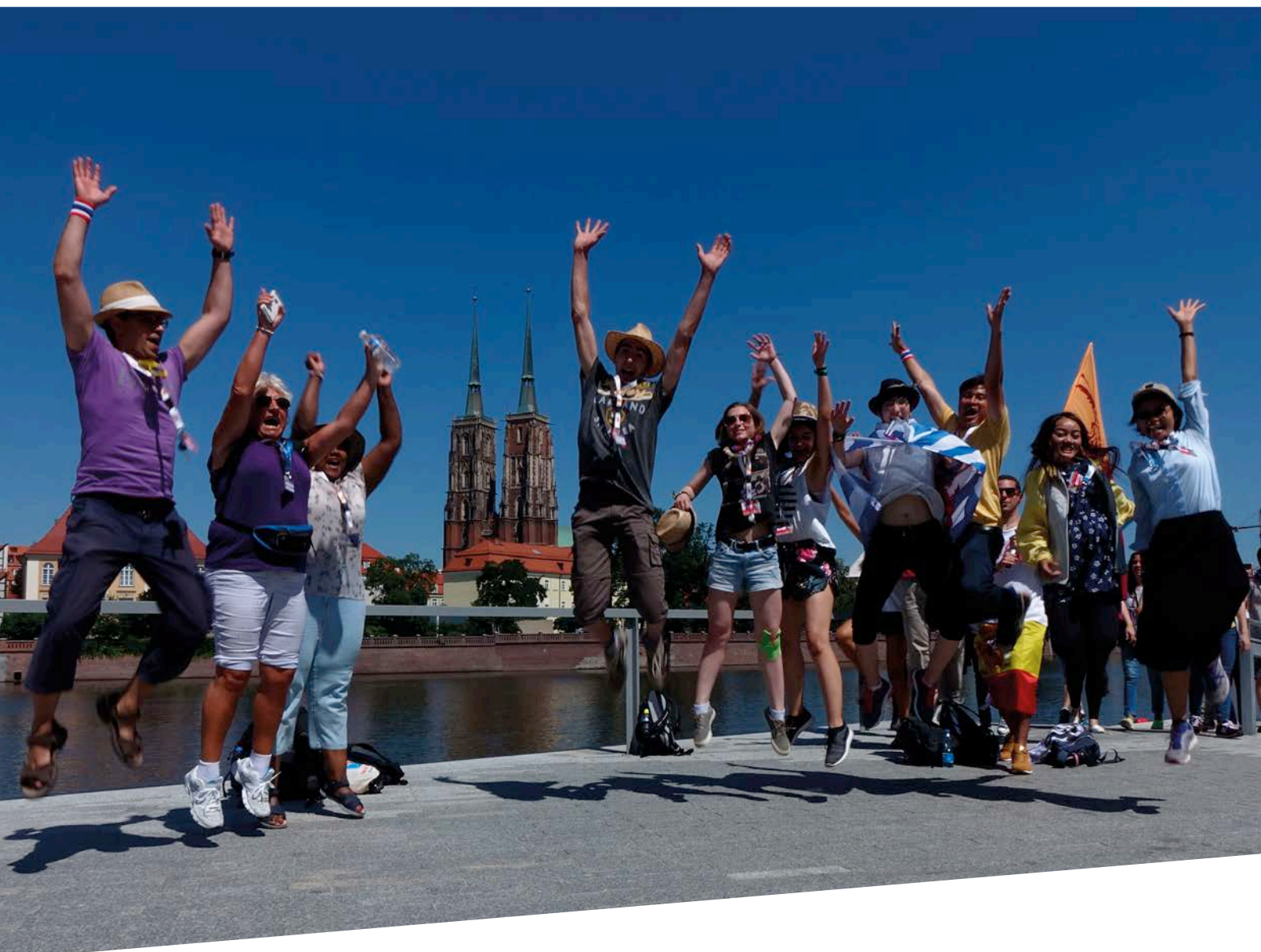


FAITS & CHIFFRES / RAPPORT 2016  
ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG



ÉGLISE CATHOLIQUE  
À LUXEMBOURG

**Éditeur**

Archevêché de Luxembourg  
4, rue Génistre  
Boîte postale 419, L-2014 Luxembourg  
Tél. : +352 462023  
archeveche@cathol.lu  
[www.cathol.lu](http://www.cathol.lu)

© Archevêché de Luxembourg  
Luxembourg 2017

**Comité de rédaction :** Gilberte Bodson, Christian Descoups, Jean Ehret, Roger Nilles, Martine Oehmen, Marc Wagener, Géraldine Weber, Elisabeth Werner, Jean-Louis Zeien

**Photos :** Service Communication et Presse, Service de la Pastorale, Archives diocésaines, Centre Jean XXIII, LSRS, Caritas Luxembourg, Lëtzebuurger Guiden a Scouten, Missio Luxembourg, Osservatore Romano, Reech eng Hand, Webteam RU, Guy Dockendorf, Jean Ferber, Etienne Grimée, Marc Jeck, Jean Loes, Nico Muller, Manfred Scholzen, Armand Wagner, Jean Walté

**Mise en page :** Jean-Louis Pasque

**Impression :** Print Solutions

**FAITS & CHIFFRES / RAPPORT 2016**  
ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG



# Avant-propos

Le présent rapport est le cinquième publié par l'Archidiocèse de Luxembourg. Outre les comptes consolidés et les résultats financiers, ce rapport fournit une présentation synthétique des activités pastorales menées dans l'Archidiocèse, ainsi que celles du Centre Jean XXIII – Grand Séminaire et de la Fondation Sainte Irmine.

L'exercice 2016 a été marqué par la poursuite des entrevues avec le Gouvernement sur la mise en œuvre, par la voie législative, des conventions conclues le 26 janvier 2015. Une attention particulière a été réservée aux dossiers concernant la mise en place du Fonds de gestion des édifices religieux et la reprise des enseignants de religion.

Sur le plan pastoral, les efforts ont porté sur le remodelage paroissial à l'intérieur de l'Archidiocèse ainsi que sur les modalités de mise en œuvre de la catéchèse en paroisse, tenant compte du futur cadre de fonctionnement du culte catholique. Celui-ci doit prévoir la mise à disposition des ressources financières nécessaires pour assurer les traitements des futurs collaborateurs pastoraux, ordonnés ou laïcs. La Fondation Sainte Irmine est appelée dans ce contexte à constituer l'un des véhicules de financement privilégiés.

Le travail auprès des jeunes revêt une importance particulière et différentes initiatives ont été prises, notamment l'organisation d'un pèlerinage en Pologne afin de participer aux Journées Mondiales de la Jeunesse à Cracovie.

En 2016, l'Archidiocèse a célébré avec enthousiasme les 350 ans de l'élection de la Consolatrice des Affligés comme patronne de la Ville de Luxembourg. Cet événement a donné lieu, entre autres, à l'émission d'un timbre commémoratif.

L'Archidiocèse a enfin eu la joie d'accueillir une nouvelle communauté religieuse qui s'est implantée à Esch-sur-Alzette pour assurer notamment un service d'aumônerie sur le pôle universitaire d'Esch-Belval.

Sur le plan financier, le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2016 avec un bénéfice consolidé de 4,11 millions d'euros contre 5,29 millions d'euros en 2015. Le chiffre d'affaires net a atteint 66,01 millions d'euros, quasiment stable par rapport à 2015 (66,80 millions d'euros). L'exercice a par ailleurs été marqué par une augmentation des fonds propres qui ont franchi la barre des 100 millions d'euros pour la première fois depuis l'établissement des comptes consolidés, ainsi que par une baisse de l'endettement bancaire à hauteur de 6,79 millions d'euros.

Nous remercions l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et des équipes du groupe qui ont permis par leur engagement d'obtenir ces bons résultats. Notre gratitude va aussi à tous les agents de l'Archidiocèse qui ont fait preuve d'un dévouement apprécié en des moments de changements importants pour l'Église du Luxembourg.



Leo WAGENER  
Vicaire général



Jean-Claude HOLLERICH  
Archevêque de Luxembourg



# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Table des matières</b>	<b>5</b>
<b>Partie A : Les faits 2016</b>	<b>7</b>
<b>Les activités de l'Archevêché</b>	<b>7</b>
<b>1. La pastorale au service des personnes et des communautés</b>	<b>8</b>
1.1. Quelques chiffres	8
1.2. Se mettre en route vers les nouvelles paroisses	8
1.3. Développer la catéchèse en paroisse	10
1.4. Se former pour s'engager auprès des personnes malades et/ou âgées	11
1.5. « Ad gentes » – l'élan missionnaire traduit en spectacle et en musique	12
1.6. Partager et célébrer la foi aux Journées Mondiales de la Jeunesse	13
1.7. Jubilé marial : « 350 Joer Tréischterin »	15
1.8. Pèlerinage en Pologne, sur les pas des témoins de la Miséricorde	16
1.9. L'énergie des femmes – en prière, en dialogue et en action	17
1.10. L'année 2016, c'est aussi...	20
<b>2. Enseignement religieux</b>	<b>26</b>
2.1. Élaboration du cours « Vie et société »	26
2.2. Personnel enseignant du cours de religion	26
2.3. Inscriptions au cours de religion dans l'enseignement fondamental	27
<b>3. Administration diocésaine</b>	<b>27</b>
3.1. Archives diocésaines	27
3.2. Service Communication et Presse	28
3.3. Le personnel en chiffres	29
3.3.1. Les salariés	29
3.3.2. Enseignement religieux et formation	30
3.4. Les bénévoles, des chrétiens engagés	30
<b>La Fondation Sainte Irmine</b>	<b>31</b>
<b>1. La Fondation</b>	<b>32</b>
<b>2. Les activités et projets</b>	<b>33</b>
<b>3. Promotion et relations publiques</b>	<b>35</b>
<b>4. Faits et chiffres 2016</b>	<b>36</b>
<b>Les activités du Centre Jean XXIII – Grand Séminaire</b>	<b>37</b>
<b>1. Religions, société, intelligibilité : la théologie prend le large</b>	<b>38</b>
<b>2. La vie de la LSRS en 2016</b>	<b>39</b>
2.1. Le Département « Religion, communication, éducation »	39
2.1.1. Section « Sécularisation, pluralisme et transmission de la foi »	40
2.1.2. Section « Pratique des textes fondateurs »	41
2.2. Le Département « Responsabilité publique »	41
2.3. Le Service de la formation permanente	43

2.4. Le Service de la formation des adultes	44
2.5. La Bibliothèque du Grand Séminaire	46
<b>3. Le Séminaire et la formation des futurs ministres du culte</b>	<b>47</b>
<b>4. Les structures d'accueil du Centre Jean XXIII - Grand Séminaire</b>	<b>48</b>

## **Partie B : Les rapports financiers pour l'exercice 2016**

### **Comptes consolidés révisés de l'Archevêché 51**

1. Rapport de l'Économiste général	53
2. Rapport d'audit	57
3. Archevêché de Luxembourg - Comptes consolidés 2016	60
4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2016	64

### **La Fondation Sainte Irmine - Comptes annuels 2016 et notes aux comptes révisés 73**

1. Rapport d'audit	75
2. Fondation Sainte Irmine - Comptes 2016	76
3. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2016	77

### **Le Centre Jean XXIII - Grand Séminaire - Comptes annuels 2016 et notes aux comptes révisés 79**

1. Rapport d'audit	81
2. Centre Jean XXIII - Grand Séminaire - Comptes 2016	82
3. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2016	86



# Partie A : Les faits 2016

Les activités de l'Archevêché



# 1. La pastorale au service des personnes et des communautés

## 1.1. Quelques chiffres

À la fin de l'année 2016, l'Archidiocèse de Luxembourg comptait 274 paroisses regroupées en 57 communautés pastorales.

Au-delà de l'accueil et de l'accompagnement sous leurs diverses formes liés aux moments forts chiffrés ci-dessous, il faut relever l'engagement fidèle et compétent des curés, agents pastoraux laïcs, chrétiennes et chrétiens, religieuses et religieux sur le terrain, jour après jour. Difficilement quantifiable, leur travail est une plus-value d'humanité, de sens, d'esprit communautaire et de solidarité dans une société en proie à l'individualisme. Alors que le présent rapport décrit des démarches, actions et projets réalisés au niveau diocésain, il importe de souligner l'importance de ce réseau tissé en permanence, au service des femmes et des hommes d'aujourd'hui.



Le tableau ci-dessous montre l'évolution du recours aux sacrements et aux funérailles chrétiennes sur 10 ans.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Baptêmes <sup>1</sup></b>	<b>2.670</b>	<b>2.731</b>	<b>2.738</b>	<b>2.641</b>	<b>2.713</b>	<b>2.588</b>	<b>2.572</b>	<b>2.316</b>	<b>2.648</b>	<b>2.490</b>
<i>Naissances <sup>2</sup></i>	5.477	5.596	5.639	5.874	5.639	6.026	6.115	6.070	6.115	6.050
%	48,75	48,80	48,55	44,96	48,11	42,95	42,06	38,15	43,30	41,15
<b>1<sup>res</sup> Communions</b>	<b>3.918</b>	<b>3.919</b>	<b>3.962</b>	<b>3.792</b>	<b>3.582</b>	<b>3.778</b>	<b>3.349</b>	<b>3.324</b>	<b>3.458</b>	<b>3.298</b>
<b>Confirmations <sup>3</sup></b>	<b>2.486</b>	<b>2.230</b>	<b>2.147</b>	<b>2.253</b>	<b>1.869</b>	<b>1.946</b>	<b>1.509</b>	<b>1.064</b>	<b>1.103</b>	<b>720</b>
<b>Mariages religieux <sup>4</sup></b>	<b>493</b>	<b>502</b>	<b>433</b>	<b>468</b>	<b>397</b>	<b>493</b>	<b>351</b>	<b>340</b>	<b>334</b>	<b>383</b>
<i>Mariages civils <sup>2</sup></i>	1.969	1.917	1.739	1.748	1.714	1.782	1.722	1.657	2.052	1.884
%	25,04	26,19	24,90	26,77	23,16	27,67	20,38	20,52	16,28	20,32
<b>Funérailles chrétiennes</b>	<b>2.882</b>	<b>2.658</b>	<b>2.654</b>	<b>2.800</b>	<b>2.858</b>	<b>2.830</b>	<b>2.590</b>	<b>2.736</b>	<b>2.878</b>	<b>2.426</b>
<i>Décès <sup>2</sup></i>	3.866	3.595	3.657	3.760	3.819	3.876	3.822	3.841	3.983	3.967
%	74,55	73,94	72,57	74,47	74,84	73,01	67,77	71,23	72,26	61,15

## 1.2. Se mettre en route vers les nouvelles paroisses

Dans le cadre de la planification du remodelage paroissial au sein de l'Archidiocèse de Luxembourg, les fidèles sur le territoire des 33 futures (nouvelles) paroisses ont été invités au cours de l'année à participer activement aux réflexions, et ce particulièrement pour le périmètre paroissial les concernant.

En effet, les processus de changement sur le plan tant pastoral qu'organisationnel des paroisses demandent d'impliquer les chrétiennes et chrétiens déjà engagés dans la vie de leurs communautés, ou prêts à s'y engager : membres des anciens conseils pastoraux de communauté, des fabriques d'église, des œuvres paroissiales,

<sup>1</sup> Les baptêmes des enfants résidant au Luxembourg et baptisés à l'étranger ne sont pas compris dans ces chiffres.

<sup>2</sup> Source : STATEC.

<sup>3</sup> La forte diminution du nombre de confirmations à partir de 2014 s'explique e. a. par le fait que l'âge de la confirmation a été porté de 11-12 ans à 16-18 ans.

<sup>4</sup> Les mariages religieux célébrés à l'étranger ne sont pas compris dans ces chiffres. Leur nombre s'élevait à 132 en 2014, 161 en 2015 et 185 en 2016.

des associations et mouvements d'Église et toutes les personnes intéressées.



Ainsi, en février 2016, les curés ont été invités à initier une réflexion participative avec leurs équipes et toutes les personnes intéressées endéans le périmètre des nouvelles paroisses, celles-ci regroupant une ou plusieurs des 57 « communautés pastorales » existantes (elles-mêmes regroupant une ou plusieurs des 274 anciennes paroisses). Cette réflexion devait aboutir dans la rédaction d'une « lettre d'avenir » à adresser à l'Archevêque autour des trois thèmes suivants : les sources spirituelles auxquelles nous puisons, l'engagement au service de la société qui nous entoure et les priorités à poursuivre sur un horizon de 10 ans afin de devenir une paroisse vivante, communauté de communautés. Par ailleurs, il s'agissait de choisir le nom et le saint patron de la nouvelle paroisse et de réfléchir aux différentes formes d'engagement pouvant garantir la proximité locale et la participation de tous.

La démarche proposée favorisait le rapprochement et l'échange au-delà des cercles habituels. Sur demande, le Service de la Pastorale de l'Archevêché a offert un accompagnement. Parmi les services demandés il convient de noter l'aide à la préparation des réunions, l'animation d'assemblées locales, la mise à disposition de matériel ainsi qu'une permanence téléphonique.

Sur les 33 (futures) nouvelles paroisses, 14 ont demandé une aide directe à la mise en œuvre du processus de réflexion. En cours d'année 2016, 1.165 personnes intéressées ont participé à 47 rencontres au sein de différentes (futures) nouvelles paroisses.

Les réunions n'ont pas toujours été faciles. Il faut parfois un certain temps pour se rendre compte que des changements vont intervenir et que chacun-e porte sa part de responsabilité face à un avenir incertain, qu'il reste à construire. Certaines paroisses ont organisé jusqu'à six grandes réunions au cours desquelles les discussions allaient bon train. Le souci de transmettre la foi tout en s'engageant dans de nouvelles voies, de construire sur la tradition tout en répondant à de nouveaux besoins et d'être présents et reconnaissables au sein d'une société en pleine mutation : voilà des défis importants pour la pastorale de demain. En tout cas, la volonté et la créativité pour y faire face y sont !



“ Dans notre paroisse, nous voulons créer des lieux dont la spiritualité soit empreinte de la devise bénédictine « ora et labora - prie et travaille », de l'humilité et de la solidarité franciscaines et de l'esprit missionnaire jésuite.

Nouvelle paroisse Beetebuerg-  
Fréiseng



### 1.3. Développer la catéchèse en paroisse

Tant la perspective de l'abolition du cours de religion dans l'école publique, qui devient effective en automne 2017, que la volonté d'emprunter de nouvelles voies dans le domaine de la transmission de la foi au sein des (futurs) nouvelles paroisses ont été déterminantes dans la mise en route, en automne 2016, d'une démarche d'appropriation pour les équipes pastorales et les personnes engagées dans la catéchèse au sein de leur communauté chrétienne.



L'implantation d'une catéchèse en paroisse qui englobe et dépasse la seule préparation aux sacrements représentera en effet un grand défi pour les 33 nouvelles paroisses de l'Archidiocèse érigées au printemps 2017. Aussi fallait-il offrir aux agents pastoraux et aux chrétiens engagés dans la catéchèse une formation et un accompagnement dans le cadre d'une démarche enrichie des bonnes pratiques et de l'expérience sur le terrain.

En automne 2016, le Service de la Pastorale de l'Archevêché et l'équipe catéchèse de la « Luxembourg School of Religion & Society » ont présenté la démarche dans le cadre de six réunions de lancement au niveau des futurs doyennés, expliquant qu'il en va de l'avenir de l'Église au Luxembourg, puisqu'il s'agit de proposer la foi à toutes les générations confondues, et notamment aux plus jeunes.

Outre ces séances de lancement, deux ateliers de formation ont été proposés aux personnes qui devaient, dans chaque (future) paroisse, animer un cycle de 7 rencontres destinées aux personnes engagées dans la catéchèse. Au cours de ces 7 rencontres, il s'agissait

de réfléchir ensemble sur des aspects tant théoriques que pratiques, tant théologiques et pastoraux qu'organisationnels. Au centre de ces rencontres s'est posée cette question cruciale : « Comment quelqu'un peut-il apprendre ce que c'est que d'être chrétien dans la société sécularisée du Luxembourg d'aujourd'hui ? »

Cinq grands thèmes ont été abordés :

- le développement d'une culture commune parmi les membres de l'équipe pastorale et les intervenants en catéchèse quant aux objectifs et enjeux de la catéchèse ;
- le fonctionnement que devait adopter l'équipe afin d'élaborer et d'implanter progressivement un projet catéchétique ;
- la logistique requise (ressources humaines et matérielles, locaux, etc.) pour que toutes les facettes du projet catéchétique puissent être déployées ;
- les outils pour faire face au défi de communication que présente la situation nouvelle de l'Église dans la société luxembourgeoise ;
- des moyens concrets (outils catéchétiques, critères d'évaluation, etc.) associés à une dynamique de formation et d'appropriation.





La démarche d'appropriation a été clôturée en avril-mai 2017, suivie d'une étape de concrétisation et de communication autour du projet catéchétique sur le terrain de la nouvelle paroisse.

“ La question n'était pas d'abord de savoir quelles pratiques il fallait mettre en place pour que des personnes entendent parler de la foi chrétienne, afin qu'elles « sachent » ce que croient les chrétiens, mais bien de s'interroger sur l'environnement global qu'il faudra désormais susciter au sein de nos communautés chrétiennes afin que des personnes développent d'abord le désir de connaître le Christ et l'Évangile et, à partir de ce désir, entrent progressivement dans une relation de communion intime avec Jésus Christ.

Extrait du Cahier du participant

## 1.4. Se former pour s'engager auprès des personnes malades et/ou âgées

Nombreuses sont les personnes qui à cause de leur état de santé, de leur âge, d'un handicap ou d'autres circonstances particulières ne peuvent recourir à l'offre pastorale en paroisse. La pastorale dite « spécialisée » leur offre un accompagnement sur demande dans les institutions publiques où l'État est tenu de faciliter l'accès de personnel religieux (prisons, hôpitaux, asiles) ainsi qu'en institutions privées ou publiques servant de résidence à des personnes aux besoins spécifiques (CIPA, maisons de soins, etc.).

En 2016, l'Église catholique au Luxembourg a pu compter sur un total de 130 chrétiens, bénévoles ou salariés, s'engageant dans l'accompagnement des personnes âgées et/ou malades ou ayant un handicap. Le ou la candidat-e bénévole parcourt le cycle de « Formation pour collaborateurs bénévoles de l'Archevêché de Luxembourg pour l'accompagnement pastoral et spirituel des personnes malades et/ou âgées » qui comprend 97 heures réparties sur 1 année, dont 36 heures de stage. Tout au long de son engagement, il/elle participe à des séances de réflexion accompagnée en groupe (12 h/an) et peut solliciter des heures de supervision individuelle.



Ainsi, à travers la formation et le cheminement en groupe, les candidats acquièrent les compétences nécessaires à l'écoute qualifiée, à l'accompagnement, au soutien spirituel et à l'accomplissement des rites religieux. Les bases théologiques apprises lors de la formation sont directement mises en pratique lors du stage. Ils – ou plutôt elles, car les femmes sont bien plus nombreuses dans ce domaine – reçoivent ensuite la mission ecclésiale de la part de l'Archevêque et sont



affectés en institution. C'est grâce à ces collaborateurs et collaboratrices, témoins de la Bonne Nouvelle et de l'Amour inconditionnel de Dieu pour tous, que l'Église a une présence et un visage auprès de celles et ceux qui souffrent.



Pour la première fois en 2016, une formation a été proposée aux bénévoles francophones, ce en réponse à un double besoin : d'une part, le souhait de ces résidents de s'impliquer dans la société luxembourgeoise et, d'autre part, les attentes des patients et résidents non-luxembourgeois dont le nombre dans les maisons de soins va en grandissant. Aussi les offres de formation continue et d'accompagnement pratique se font-elles désormais en deux langues.

## 1.5. « Ad gentes » – l'élan missionnaire traduit en spectacle et en musique

Ces dernières années, Missio Luxembourg a cherché une idée pour dynamiser la mission d'évangélisation au Luxembourg et en dehors de nos frontières. Il s'agissait de trouver un moyen pour les jeunes d'évangéliser, leur permettant ainsi de témoigner de leur foi dans leur vie de tous les jours.

Un groupe d'artistes autour de Missio Luxembourg s'est donc constitué. Ils ont créé le spectacle « Ad Gentes : Enquête au Vatican » et élaboré des fiches pédagogiques pour les animateurs et les jeunes qui voudront monter le spectacle et approfondir la vocation missionnaire de chaque baptisé.

Signalons les autres facettes de la pastorale spécialisée que sont l'accompagnement pastoral et spirituel des membres de l'Armée et de la Police (Aumônerie générale de la Force publique) et les aumôneries des établissements pénitentiaires qui ont mis en place en 2014 un nouveau cycle de formation fondé sur la « Charte de l'aumônerie catholique de prison au Grand-Duché de Luxembourg ».

“ Allez vers vos frères et sœurs et surtout vers ceux qui sont éloignés, ceux qui sont oubliés, ceux qui souffrent et qui ont besoin de consolation et d'aide. Là, frères et sœurs, vous trouverez la joie de servir.

Pape François

“ En rendant visite aux prisonniers, je sens que je suis au centre de l'Évangile.

Un collaborateur pastoral engagé en prison

tacle a rassemblé 350 personnes et à Cracovie 600 personnes. Six aumôneries à travers la France sont en train de monter le spectacle au sein de leur école.

2016 a été une belle année missionnaire pour Missio Luxembourg avec des jeunes devenus pleinement missionnaires. Missio a pu accompagner ces jeunes venus de France et du Luxembourg lors de la tournée, pendant les 3 week-ends spirituels. Voici quelques chiffres autour de ce projet d'envergure : 10 spectacles, 18 acteurs, chanteurs, techniciens, 2.500 spectateurs et 5.000 km parcourus.

En 2016 une grande maison d'édition française s'est offerte en tant que relais pour la vente de la mallette « Ad Gentes », outil pédagogique à la disposition des différents groupes de jeunes, des aumôneries et des relais de la Pastorale des Jeunes en France, Belgique, Suisse, Afrique, ainsi qu'au Canada et au Luxembourg. À l'aide de cette mallette, chacun pourra monter le spectacle à son tour. La belle aventure continue !



“ Devenir des missionnaires, sortir de nos églises pour rejoindre les périphéries en annonçant la joie de l'Évangile par la musique, le théâtre et la prière – c'est la visée de notre projet.

Les initiateurs du projet « Ad Gentes »

## 1.6. Partager et célébrer la foi aux Journées Mondiales de la Jeunesse

Dès le début de l'année 2016, la pastorale des jeunes du Service de la Pastorale a invité les jeunes à participer aux Journées Mondiales de la Jeunesse à Cracovie. Au cours de l'année, des rencontres de préparation ont été organisées à leur intention.



Quelques jours avant le grand départ, 28 jeunes de Thaïlande (venant de Bangkok et des villages Karen

ayant accueilli les jeunes du Luxembourg en 2015) et 10 jeunes du Mexique sont venus au Luxembourg à l'invitation de l'Archevêque. Logés dans des familles d'accueil, ils ont pu nouer des liens d'amitié et apprendre à connaître, pendant une semaine, le pays et la vie de l'Église en particulier. Une célébration d'envoi festive a eu lieu le 15 juillet.

Les JMJ étaient placées sous le grand thème de l'Année de la Miséricorde « Heureux les miséricordieux, car ils trouveront miséricorde » (Mt 5,7).

Le 19 juillet, ils étaient 257 jeunes, y compris les accompagnateurs adultes et les hôtes thaïlandais et mexicains, à se mettre en route pour la Pologne. Le programme prévoyait d'abord un séjour d'une semaine à Wrocław, au cours de laquelle les jeunes ont pu entrer en contact avec de jeunes Polonais et approufon-



dir leur foi sur le thème de la miséricorde de Dieu. Tous ont été impressionnés par la visite du camp de travail de Lubiaz (Leubus) où beaucoup de Luxembourgeois ont été internés durant la Seconde Guerre Mondiale. Une cérémonie du souvenir et une messe ont eu lieu en présence de LL. AA. RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière.



Le 26 juillet, le groupe a poursuivi son voyage jusqu'à Cracovie pour participer au programme des Journées Mondiales de la Jeunesse. L'Archevêque de Luxembourg a proposé trois catéchèses aux jeunes, avec le concours du chanteur et animateur français Grégory Turpin, qui avait également été impliqué dans les week-ends de préparation au Luxembourg.

Les points forts du programme étaient les célébrations avec le pape François : la veillée à la pleine lune sur le Campus Misericordiae, à Brzegi, où une reproduction de la Porte Sainte était installée, et la messe de clôture. Avec plus de 3 millions de jeunes, les jeunes du Luxembourg et leurs hôtes thaïlandais et mexicains ont pu vivre une expérience forte de l'Église universelle.

“ D'JMJ war en onverginesslecht Erlebnis fir mech a vill Jugendlecher: Mat anere Jonken aus aller Welt de Glawen deelen, frou sinn an zesumme feieren (a bieden). Ech freeë mech och elo schonn op di nächst JMJ zu Panama!

Un jeune participant de 19 ans

“ Für mich bedeutet es eine sehr große Freude, den Glauben als Feier und Fest der Jugend bei einem großen Treffen zu erleben und an dieser Aufbruchsstimmung teilzuhaben. Dieses Event ist so einzigartig, etwas Vergleichbares gibt es, glaube ich, gar nicht. [...] Es ist manchmal schwer für junge Menschen, hier in der Kirche ihren Platz zu finden. Am Weltjugendtag ist das ganz anders: da können die Teilnehmenden eine junge Kirche erleben.

L'Archevêque Jean-Claude Hollerich dans une interview au « Luxemburger Wort »



“ Je n'avais pas d'attentes particulières, j'étais prête à me laisser surprendre ; je trouvais cool de voir le Pape live, je le trouve sympa, je voulais le voir.

Une jeune participante de 15 ans



## 1.7. Jubilé marial : « 350 Joer Tréischterin »

En 2016, l'Archidiocèse de Luxembourg a célébré avec éclat le 350<sup>e</sup> anniversaire de l'élection de Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des Affligés, comme patronne de la Ville (1666).



Le programme autour de cette célébration était riche et varié :

- Trois conférences, publiées par la suite, ont approfondi le contexte historique et théologique.
- Le Musée d'Histoire de la Ville, en organisant des visites guidées à travers le centre historique, a mis en valeur les nombreuses statues mariales ornant les anciennes demeures.

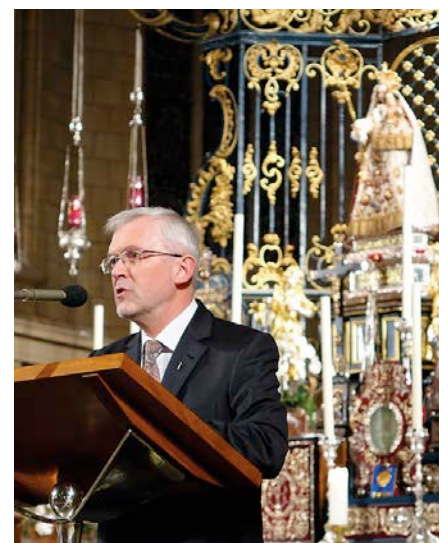


- Une exposition de l'artiste-photographe Jacques Schneider à la cathédrale a réinterprété ces mêmes représentations mariales urbaines ; une autre, au Musée en Piconrue à Bastogne, a mis en relief la dévotion et le patrimoine en relation avec la Consolatrice des Affligés.



- Une fastueuse « Missa Patrona Civitatis » fut composée par l'organiste de la cathédrale Paul Breisch.
- Un film a été tourné pour illustrer le culte marial tel qu'il est vécu à l'heure actuelle.
- Les fondements de l'ancienne chapelle du Glacis, premier lieu de la dévotion à Notre-Dame de Luxembourg, ont été découverts et étudiés.
- L'Union Saint Pie X a organisé un concours musical dont le gagnant a été présenté lors de la nuit des cathédrales 2017.
- Un nouveau CD de la Maîtrise de la Cathédrale a présenté un florilège de compositions mariales.
- Une pérégrination de la statue de la Patronne de la Cité dans les paroisses, les écoles et les maisons de retraite a été vécue comme moment privilégié.

Pour la clôture de l'Octave de Notre-Dame, placée sous le thème « Mat Dir an eng nei Zäit – Mat Maria ënnerwee! », le 1<sup>er</sup> mai 2016, le pape s'était fait représenter par un légat en la personne du cardinal Rainer Maria Woelki de Cologne. Le jubilé a été clôturé solennellement le 9 octobre 2016 par la réélection de Notre-Dame comme Patronne de la Ville et du Pays.





“ Nichts von dem Leid ist bei Gott je vergessen. Wir vergessen das allzu schnell und oft dort, wo wir in höchster Not sind. Trost hat unsere Welt nötiger denn je – ein Trost, der sich nicht selbst genügt, der nicht harmlos ist, sondern ein Trost, der die Gnadenlosigkeit des Mordens, des Herrschens, des Leistungsdenkens der Habenden durchbricht. [...] Gott selbst stellt den Menschen in den Mittelpunkt. Gott spricht sein „Ja“ zur Welt und zum Menschen unabhängig von dessen Herkunft, Religion, sozialem Status. [...] Die Menschenrechte sind die Rechte, die dem Menschen aufgrund seines Menschseins, vom Ursprung her, vom Schöpfer zu eigen gegeben sind, und darum sind diese Rechte aller menschlichen Verfügung entzogen, auch der Verfügung eines Staates und einer Gesellschaft.



Extrait du sermon prononcé par le légat du pape, Rainer Maria Kardinal Woelki, le 1<sup>er</sup> mai 2016

## 1.8. Pèlerinage en Pologne, sur les pas des témoins de la Miséricorde



Le 17 mai 2016, un groupe de 45 pèlerins s'est mis en route vers la Pologne sur les pas des témoins de la Miséricorde : Jean-Paul II, Faustine Kowalska, Maximilien Kolbe et Édith Stein.

Le pèlerinage organisé par le Service diocésain des pèlerinages a été le fruit d'une collaboration entre le Service de la Pastorale et les « Missionnaires de l'Immaculée – Père Kolbe ». L'accompagnement spirituel a été assuré par Rosella Lombardi, Renée Schmit et l'abbé Patrick Muller.

Au programme figuraient notamment des visites guidées de la ville et de la maison natale de Jean-Paul II, du centre historique de Cracovie, des camps

de concentration Auschwitz 1 et Birkenau 2, du Sanctuaire marial de Czestochowa et de l'exposition « Labyrinthes de la Mémoire » de Marian Kolodziej, prisonnier au camp d'Auschwitz.



D'autres pèlerinages étaient organisés au niveau du diocèse :

- le pèlerinage diocésain à Lourdes du 17 au 22 juillet 2016 placé sous le thème « Miséricordieux comme le Père », avec 166 participants, dont 32 malades et 51 bénévoles du clan des foulards blancs des « Lëtzebuurger Guiden a Scouten » ;
- la participation d'un groupe luxembourgeois au Jubilé des Catéchistes à Rome du 22 au 25 septembre 2016 ;

- le pèlerinage à Tours « Sur les traces de saint Martin » du 3 au 6 novembre 2016, dans le cadre des 1700 ans de la naissance de saint Martin, organisé par LuxPélé en collaboration avec « ErwuesseBildung a.s.b.l. ».



Le vendredi 20 mai 2016 était pour moi une journée accomplie. Le matin nous avons visité Auschwitz et ses bâtiments avec tant de souvenirs du passage des détenus... et nous avons pu voir la cellule où le Père Maximilien Kolbe a donné sa vie pour un père de famille. Quel signe inouï de lumière et d'espérance dans ce milieu d'horreur ! [...] L'après-midi vers trois heures, nous avons marché dans le camp de Birkenau et nous avons prié le chemin de croix. [...] Tous ces témoins nous ont montré que la passion continue et nous savons qu'elle est bien actuelle aussi de nos jours. Que ce savoir nous préserve de l'indifférence face au mal et nous entraîne à ne jamais oublier dans notre prière ceux/celles qui souffrent dans les prisons aujourd'hui !

Témoignage d'une participante au pèlerinage en Pologne

## 1.9. L'énergie des femmes – en prière, en dialogue et en action

Forces vives des communautés, nombreuses sont les femmes qui s'investissent dans les paroisses, la catéchèse, l'accueil et le secrétariat, les mouvements catholiques, les groupes de prière, l'action socio-caritative et les initiatives œcuméniques pour la paix, la justice et la sauvegarde de la création.

Au niveau institutionnel de l'Église catholique qui est au Luxembourg, 5 femmes font partie du conseil épiscopal renouvelé le 16 octobre 2016.





Nous évoquons dans la suite deux initiatives nées de l'énergie des femmes, au Luxembourg et ailleurs.

### Journée mondiale de la prière 2016 - « Qui reçoit les enfants me reçoit »

Lors de la Journée mondiale de la prière, des femmes de différentes traditions chrétiennes se réunissent dans les communautés locales pour une journée de prière œcuménique autour d'un thème préparé par des femmes d'un pays en particulier. Depuis 1997, des femmes au Luxembourg participent à ce mouvement œcuménique mondial aujourd'hui enraciné dans plus de 180 pays, dont les origines remontent à 1932. Le comité luxembourgeois est composé de 10 femmes des Églises protestante, anglicane et catholique au Luxembourg. Il collabore étroitement au réseau et, par sa présidente, est représenté aux niveaux européen et mondial.

La célébration du 4 mars 2016 avait pour thème « Qui reçoit les enfants, me reçoit (Mc 10,13-16) », élaboré par des groupes de femmes à Cuba. Les deux célébrations pour adultes en l'église de Bertrange et la célébration pour enfants et familles en l'église de Dudelange étaient préparées et animées par des femmes de différentes confessions et communautés linguistiques au Luxembourg. En racontant la vie des femmes cubaines qui gardent l'espérance au milieu de l'adversité et le récit autour de Jésus accueillant les enfants – et sans doute aussi leurs mères et grands-mères qui le cherchent – les participants s'unissaient à l'Église universelle vivante, fidèle dans la foi.

“ Lors de la Journée Mondiale de Prière, nous écoutons ensemble la parole de Dieu et les voix des femmes de par le monde qui partagent leurs espoirs et leurs craintes, leurs joies et leurs peines, leurs possibilités et leurs besoins.

Extrait des principes fondateurs du mouvement formulés en 2007

### Baptisées, confirmées, appelées, envoyées – et responsables ?

Elles étaient 74 à participer à la journée du 11 juin 2016 à laquelle la Commission diocésaine « Fra an der Kierch » avait invité autour du thème « Eng partnerschaftlech Kierch – Gedeeft, gefirmt, geruff, geschéckt – an och verantwortlech!?! ».



Après une intervention remarquable de la théologienne allemande Regina Postner, une table ronde animée par Daniela Steil (coopératrice pastorale) a réuni Beate Born (du Conseil des Catholiques du diocèse de Trèves), Sr Maria-Elisabeth Hemkemeier (Brésilienne, missionnaire de la communauté de Steyl), Marcia Dechmann (infirmière, membre de la commission et bénévole dans différentes initiatives) et le Vicaire général Leo Wagener pour débattre du rôle des femmes dans l'Église luxembourgeoise. Un « marché aux idées » a présenté 16 initiatives d'engagement citoyen et/ou chrétien et 7 ateliers d'information et d'échange ont été proposés.

“ Vill Leit hunn opginn. Vill Fraesoen: „Mat deem Thema hunn ech ofgeschloss!“ Di Leit, déi komm sinn, ware frou; si hu Courage a Freed un der Kierch a Formatioun vermëttelt kritt.

“ Mir hunn eng Plaz an der Öffentlechkeet kritt. – Et huet gutt gedoen, dass den Äerzbëschof fir de Schluss do war! – Dir wäert dat jo geschwënn erëm maachen?

“ Mise en route spirituelle,  
musique et prière finale : la journée allait  
en profondeur. Tout était bien préparé.

Voix de participantes à la journée  
« Fra an der Kierch »





## 1.10. L'année 2016, c'est aussi...



Le 13 mars, célébration œcuménique avec Margot Käßmann, invitée au Luxembourg dans le cadre du 500<sup>e</sup> Jubilé de la Réforme.



Le 5 avril, chemin de croix des enfants au « Kräizerberreg » à Grevemacher.



Le 30 avril, pèlerinage des « Biber a Wëllefcher » à l'Octave de Notre-Dame.



Le 2 février, messe solennelle célébrée en la Cathédrale à l'occasion du 25<sup>e</sup> jubilé de l'ordination épiscopale de Mgr Fernand Franck.



Le 4 avril, découverte des murs de l'ancienne chapelle du Glacis au milieu des travaux pour le futur tram.



Le 1<sup>er</sup> mai, procession de clôture de l'Octave à Diekirch.



Le 17 mai, procession dansante à Echternach en l'honneur de saint Willibrord.



Le 19 juin, célébration pour les familles en l'église trinitaire à Vianden dans le cadre de l'Année de la Miséricorde.



Le 4 juin, la statue de Notre-Dame en pérégrination à l'église de Cents dans le cadre du 350<sup>e</sup> jubilé marial de la Ville de Luxembourg.



Les 4 et 5 juin, lors du « Weekend vun den oppene Kierchen », 61 églises ont ouvert leurs portes pour des visites guidées, concerts ou expositions.



Le 22 juin, Te Deum en l'église Saint-Laurent à Grevenmacher.



Le 6 juillet, fête de l'Aïd organisée au Centre culturel de Bonnevoie par « Reech eng Hand », avec le soutien de la Ville de Luxembourg.



Le 25 juin, ordination sacerdotale de Daniel Berchem.



Le 26 juin à Dudelange, traditionnelle procession au « Gehaansberg », à l'occasion de la Saint-Jean.



Le 5 juillet, journée de rencontre et de formation des secrétaires paroissiaux/ales au Centre Jean XXIII sur le thème « Ënnerwee an d'Zukunft ».



Du 17 au 22 juillet, pèlerinage diocésain à Lourdes : les malades entourés des bénévoles du clan des Foulards Blancs des LGS.





Le 5 août, point presse par le Vicaire général au sujet du projet de loi concernant le « Fonds de gestion du patrimoine du culte catholique ».



Le 5 août à Mersch, présentation du projet de loi concernant le « Fonds de gestion du patrimoine du culte catholique » à l'intention des fabriques d'église.



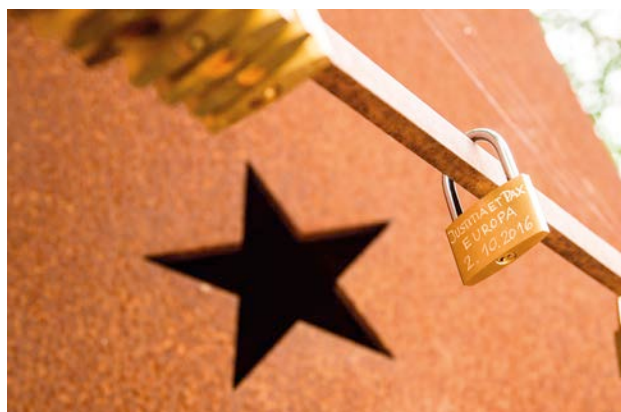
Le 15 août à Vianden, « Roukiprësssioun » vers la chapelle du « Bildchen ».



Le 21 septembre, prière interreligieuse dans les locaux de Caritas Luxembourg, à l'occasion de la Journée internationale de la Paix.



Le 21 septembre, remise des certificats dans le cadre des cours de français intensif pour 25 personnes réfugiées, organisé par « Reech eng Hand » avec l'appui de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte.



Du 30 septembre au 3 octobre, rencontre internationale de la Conférence des Commissions européennes Justice et Paix à Luxembourg.



Le 6 octobre, remise au pape François du timbre spécial émis par POST Luxembourg et la Poste vaticane à l'occasion du 350<sup>e</sup> jubilé marial.



Le 8 octobre, grand concert du Jubilé par la Maîtrise Sainte-Cécile de la Cathédrale de Luxembourg.



Le 9 octobre, procession des paroisses de la Ville de Luxembourg vers la Cathédrale à l'occasion de la clôture de l'année jubilaire mariale.



Le 9 octobre, messe de clôture du 350<sup>e</sup> jubilé marial avec renouvellement de l'élection de la Consolatrice comme patronne de la Ville de Luxembourg.



Le 21 octobre, séance académique à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'Action Catholique des Femmes du Luxembourg au Château de Bettembourg.



Le 13 novembre, Marche pour la nouvelle évangélisation, de Steinheim au tombeau de saint Willibrord à Echternach.



Le 16 novembre, soirée festive à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de « Bridderlech Deelen » qui devient « [partage.lu](http://partage.lu) ».



Le 16 décembre, première réunion du nouveau conseil épiscopal.



## 2. Enseignement religieux

### 2.1. Élaboration du cours « Vie et société »

Conformément à la convention du 26 janvier 2015 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Église catholique du Luxembourg concernant l'organisation du cours commun « éducation aux valeurs », l'Église catholique a contribué avec les autres membres du Conseil des Cultes à l'élaboration d'un avis sur le programme-directeur (Rahmenlehrplan) du cours « Vie et société » publié en novembre 2015 par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ce programme-directeur décrit le contexte, les objectifs politiques, les grandes orientations et les principes fondamentaux du nouveau cours, ainsi que les champs d'apprentissage autour desquels s'articulera le cours.

Répondant à l'invitation du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Conseil des Cultes conventionnés lui a fait parvenir en date du 26 janvier 2016 un avis détaillé et des propositions concrètes. Le Conseil des Cultes a constaté que le nouveau cours ne prend pas suffisamment en considération le fait religieux et les religions au niveau du domaine thématique du programme. Il a

constaté également que ce programme-directeur ne respecte pas plus la recommandation du Conseil de l'Europe dans l'article 14.1 car il ne fait pas suffisamment « découvrir aux élèves les religions qui se pratiquent dans leur pays et celles de leurs voisins », intégrant leur histoire ainsi que « l'option de ne pas avoir de religion » (Art. 14.2). Ainsi le Conseil des Cultes a constaté que ce cours ne donne pas « à la jeunesse des outils pédagogiques lui permettant d'aborder en toute sécurité les partisans d'une approche religieuse fanatique » (Art. 14.3).

Le Conseil des Cultes a demandé que le programme-directeur soit retravaillé à la lumière de ces observations et analyses. Malgré ses observations et des oppositions formelles dans son avis détaillé, il n'y a eu que des « adaptations ponctuelles du programme-directeur ». Aucune consultation ultérieure n'a eu lieu malgré les stipulations de la convention du 26 janvier 2015 (article 1 : « Il va de soi qu'un futur Conseil des Cultes comptera parmi les acteurs à être consultés régulièrement sur les questions philosophiques et religieuses. »).

### 2.2. Personnel enseignant du cours de religion



Le 30 septembre 2016, le Premier ministre a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi élaboré par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse n° 7078 portant (1) organisation de la reprise des enseignants de religion et des chargés de cours

de religion prévue par la Convention du 26 janvier 2015 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Église catholique du Luxembourg concernant l'organisation du cours commun « éducation aux valeurs » sous le régime de l'employé de l'État et (2) modifi-

cation des lois scolaires afférentes et de la convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Église catholique du Luxembourg de 1997.

L'Archevêché de Luxembourg s'est exprimé de manière très critique face à ce projet de loi et certaines mesures comme les conditions d'accès déterminées par l'Université du Luxembourg à une formation aboutissant au concours de recrutement des instituteurs de l'enseignement fondamental.

L'Archevêché a formulé dans son avis de juillet 2016 un certain nombre de critiques et propositions concrètes au niveau de la formation continue et des conditions concernant la reprise concernant tous les enseignants et chargés de cours de religion. De

plus, au niveau des qualifications des enseignants de religion détenteurs d'un bachelors en pédagogie religieuse, l'Archevêché a noté que celles-ci ne sont pas suffisamment prises en compte et a demandé qu'une mesure transitoire et unique soit prise qui permette de valoriser leurs études, ce qui pourrait consister à

charger les détenteurs d'un bachelors en pédagogie religieuse du cours « Vie et société ».

Ces demandes et observations n'ont pas été reprises par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

## 2.3. Inscriptions au cours de religion dans l'enseignement fondamental

En septembre 2016, le cours de religion et le cours d'enseignement morale et sociale ont été abolis dans l'enseignement secondaire et le cours de « Vie et société » a été introduit.

Dans l'enseignement fondamental, deux tiers des enfants scolarisés ont continué à fréquenter le cours de religion pendant l'année scolaire 2016/2017.

# 3. Administration diocésaine

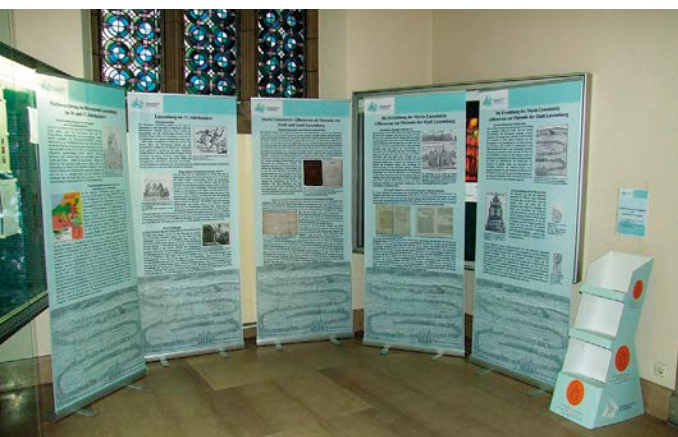
## 3.1. Archives diocésaines

En 2016, le travail des Archives diocésaines a été surtout marqué par les aspects suivants : la numérisation des fonds, la recherche relative aux droits de propriété de bâtiments religieux et le travail de communication autour du 350<sup>e</sup> anniversaire de l'élection de la Consolatrice des Affligés comme Patronne de la ville de Luxembourg.

également pu être numérisés intégralement ou en partie, notamment les registres de délibérations ou encore les dossiers paroissiaux de l'administration diocésaine.

Les Archives diocésaines ont contribué aux festivités autour du **350<sup>e</sup> anniversaire de l'élection de la Consolatrice des Affligés comme Patronne de la ville de Luxembourg** par la réalisation d'une exposition itinérante et d'une brochure retraçant les aspects historiques de la dévotion mariale au Luxembourg. Dans ce contexte, le premier registre de la confrérie Maria Consolatrix Afflictorum érigée en 1652 a été prêté au Musée en Piconrue à Bastogne dans le cadre d'une exposition consacrée à ce sujet.

Le projet de loi concernant les fabriques d'église déposé en 2015 a conduit à une forte demande de renseignements relatifs aux droits de propriété des bâtiments religieux. Afin de pouvoir répondre à ces demandes spécifiques, les Archives diocésaines ont été amenées à faire des recherches approfondies dans leurs différents fonds. Outre ces demandes spécifiques, les collaborateurs ont à nouveau été sollicités à maintes reprises par des chercheurs et des



**La numérisation** des registres de catholicité déposés aux Archives diocésaines a pu être menée à terme en 2016. Afin de pouvoir clôturer ce projet, la collecte des anciens registres se trouvant encore dans les paroisses se poursuivra en 2017. D'autres fonds ont



généalogistes. Afin de pouvoir gérer au mieux le flux croissant de visiteurs, un règlement d'ordre intérieur ainsi qu'un règlement portant fixation des tarifs ont été élaborés en 2016 et sont appliqués à partir de 2017.



Reste à signaler que les Archives diocésaines ont poursuivi l'inventorisation et la description leurs fonds et collections, permettant ainsi notamment l'accès aux chercheurs à plus de cent nouvelles archives paroissiales. La restauration de pièces d'archives remarquables a également été poursuivie. Ainsi, un fragment d'un manuscrit du haut Moyen Âge qui a servi comme reliure à un registre paroissial du 17<sup>e</sup> siècle a pu être sauvé. Ce fragment, vieux de plus de mille ans, constitue la pièce écrite la plus ancienne des Archives diocésaines.

acquisition de registres de catholicité et d'autres archives en provenance de **23** paroisses

description de **114** archives paroissiales

restauration de **25** chartes de parchemin et **25** autres en cours de restauration

numérisation de **310** registres de délibérations

### 3.2. Service Communication et Presse



Depuis février 2016, le logo de l'Église catholique se présente sous une nouvelle forme et est, pour la première fois, accompagné d'une charte graphique. Les nouvelles couleurs du logo ont été intégrées par la suite dans les sites [www.cathol.lu](http://www.cathol.lu) et [web.cathol.lu](http://web.cathol.lu). Fin 2016, un autre projet de logo a vu le jour : une identité visuelle pour le pèlerinage de l'Octave (présentée début mars 2017).

Ces réalisations graphiques en 2016 et le souci constant d'améliorer les sites de l'Archevêché et d'y intégrer des vidéos, des galeries de photos et

des retransmissions en direct (live stream) ont porté leurs fruits. L'année dernière, le site [www.cathol.lu](http://www.cathol.lu) a pu comptabiliser 242.861 visites (+ 7,93 % par rapport à 2015 ; source : Google Analytics) et 696.000 pages consultées (2015 : 682.000). En même temps, le nombre de visiteurs a baissé de 6,15 % à 85.469. La plus grande partie des visites a été comptabilisée pendant le temps de l'Octave. À côté des trois langues officielles du pays, l'usage du portugais et de l'anglais

dans certains articles a permis de toucher de nouveaux publics cibles.

[web.cathol.lu](http://web.cathol.lu), la plate-forme des communautés pastorales, services, mouvements, associations et ordres religieux, a enregistré à nouveau une hausse significative. Le nombre des sessions est passé de 179.666 (2015) à 197.789 (2016), soit + 10,09 %, et le nombre de visiteurs a atteint 111.340 (2015 : 104.397). Au total, [www.cathol.lu](http://www.cathol.lu) et [web.cathol.lu](http://web.cathol.lu) ont enregistré 1,27 million de pages consultées.

En plus des deux sites [www.cathol.lu](http://www.cathol.lu) et [web.cathol.lu](http://web.cathol.lu), qui visent un public plus large, le Service Communication et Presse gère d'autres sites plus spécifiques qui méritent une visite : entre autres [www.oppekiechen.lu](http://www.oppekiechen.lu), [www.nuit-des-cathedrales.org](http://www.nuit-des-cathedrales.org), [www.reformation2017.lu](http://www.reformation2017.lu), [www.kierchen.lu](http://www.kierchen.lu) et [www.reech-eng-hand.lu](http://www.reech-eng-hand.lu). Au niveau des réseaux sociaux, le Service Communication et Presse est présent – en plus de Facebook, Twitter, Youtube et Google+ – sur Instagram depuis mars 2016. Deux bulletins électroniques – ComnewsAktuell et ComnewsPresse – et l'application mobile de l'Église complètent l'offre d'informations de l'Archevêché.

En interne, grâce à une offre nettement plus étoffée, la fréquentation de l'Intranet de l'Église a sensiblement progressé en 2016. Le Service Communication et Presse a par ailleurs organisé trois sessions pour former des « webmasters locaux ». Signalons enfin qu'il a réalisé une série de publications, dont le livre « Sech Hir schenken » édité par le chanoine Georges Hellinghausen ainsi que des séries de vidéos pour le projet « Reech eng Hand » et autour du sujet de la « diversité dans l'Église ». Il a aussi publié une série de communiqués à destination de la presse luxembourgeoise et internationale. Avec d'autres partenaires, le Service Communication

et Presse participe depuis des années à l'organisation des projets « écranApart », « Oppe Kierchen », « Nuit des cathédrales » et « Reformation 2017 ».

**440.650** visites sur  
www.cathol.lu  
et web.cathol.lu

**47** vidéos et clips  
diffusés

**349** bulletins électroniques  
(ComnewsAktuell et Presse)  
envoyés

**5** réseaux sociaux (Facebook, Twitter,  
Youtube, Google+, Instagram)

**77** événements de l'Église  
couverts (photos)



### 3.3. Le personnel en chiffres

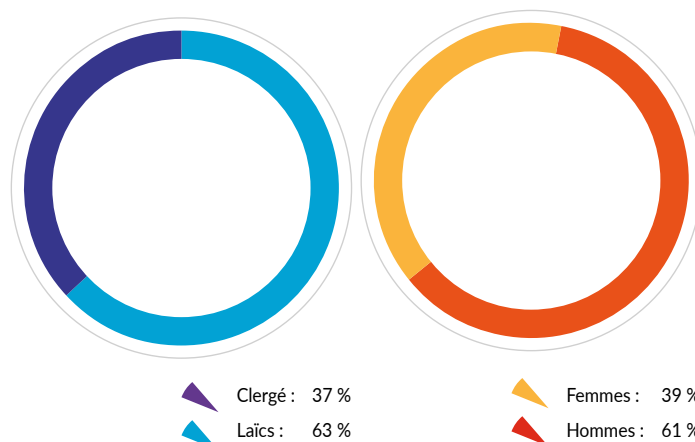
#### 3.3.1. Les salariés

Au 31 décembre 2016, un total de 278 (270) salariés, dont 39 % (41 %) de femmes, sont au service de l'Archevêché pour remplir des tâches pastorales et des tâches administratives.

Sur ces 278 (270) personnes

- ▶ 103 (98) sont membres du clergé, à savoir 37 % (36 %) ; parmi eux, 9 (9) diacres permanents ;
- ▶ 175 (172) sont laïcs, à savoir 63 % (64 %) ;
- ▶ 254 (243) sont engagées auprès de l'Archevêché en tant que ministres du culte suivant la Convention du 31 octobre 1997 entre le Gouvernement, d'une part, et l'Archevêché, d'autre part, portant refixation des cadres du culte catholique et réglant certaines matières connexes ;
- ▶ 39 % (41 %) sont des femmes ;
- ▶ 66 (61) occupent un emploi à temps partiel ;
- ▶ 24 (27) sont engagées en tant que salariés de l'Archevêché, dont 7 (7) hommes et 17 (20) femmes.

Le personnel (278 salariés)



Archevêché - Ministres du culte et salariés privés au 31 décembre 2016

Parmi les 254 (243) ministres du culte, 103 (98) sont membres du clergé et 151 (145) sont des collaborateurs laïcs.



### 3.3.2. Enseignement religieux et formation

Les enseignants et chargés de cours de religion dans l'enseignement fondamental sont au nombre de 210 (222), dont 22 (21) hommes et 188 (201) femmes.

Le Grand Séminaire compte 4 séminaristes.

À titre comparatif, les chiffres se rapportant au 31 décembre 2015 sont indiqués entre parenthèses.

## 3.4. Les bénévoles, des chrétiens engagés

L'Église ne pourrait pas accomplir sa mission sans le concours de milliers de bénévoles qui mettent leur motivation, leur expérience et leurs compétences au service de l'activité pastorale : membres des conseils de fabrique d'église et des conseils pastoraux, de nombreux groupes d'acolytes (servants d'autel) et chorales, bénévoles engagés dans la pastorale des malades et des personnes âgées, bénévoles de la préparation au mariage, personnes collaborant à la caté-

chèse en paroisse (préparation aux sacrements), aux célébrations (sacristains, lecteurs, spécialistes d'art floral, etc.), à la diaconie (aide aux réfugiés, visite de malades et de personnes âgées ou isolées, visiteurs de prison, collectes de fonds et de vêtements usagés, projets de partenariat) et au support administratif et logistique (bulletins paroissiaux, sites web locaux, etc.).

► Lire aussi : Comptes consolidés révisés de l'Archevêché, p. 51-71.



# La Fondation Sainte Irmine



## 1. La Fondation

La **Fondation Sainte Irmine** a été constituée le 9 novembre 2012, pour une durée illimitée. Elle a pour objet de promouvoir le développement pastoral de l'Église catholique à Luxembourg, notamment par la subvention de projets, l'aide et l'assistance morale ou matérielle d'établissements, associations, œuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien. La Fondation peut collaborer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

“ Pour l'Église catholique à Luxembourg, il s'agit, grâce aux dons versés à la fondation, de continuer à assurer les services pastoraux qui lui incombent. Dans le contexte actuel, la fondation revêt d'autant plus d'importance. Nous sommes dans une période de transition, à laquelle les catholiques au Luxembourg commencent à s'habituer. Pour que l'Église soit vivante et puisse accomplir sa mission, elle a besoin d'être soutenue.

Christian Descoups,  
*secrétaire général*

### Une fondation de l'Église catholique au Luxembourg pour soutenir des projets innovants

L'Archevêque de Luxembourg, Monseigneur Jean-Claude Hollerich, a initié lui-même la création de cette Fondation dont il préside le Conseil d'administration. Le nom de Sainte Irmine rappelle cette femme qui, en 697, a donné ses possessions d'Echternach à saint Willibrord, qui y a ensuite érigé son monastère. La Fondation Sainte Irmine

**388.677 euros** collectés en 2016,  
**+15,5 %** par rapport à 2015

**257 jeunes et accompagnateurs**, dont 28 Karens de Thaïlande, ont participé aux JMJ en Pologne, voyage soutenu par la Fondation

**156.336,14 euros** affectés à **10 projets**

**2.200 donateurs** ont déjà soutenu les projets de la Fondation

est ainsi appelée à servir de lien entre bienfaiteurs et donateurs, d'un côté, et initiateurs et développeurs de projets, de l'autre. La Fondation Sainte Irmine est jeune et compte sur l'engagement et la participation de tous pour mener à bien ses projets. Qu'il s'agisse de donner de son temps en faisant du bénévolat pour des actions destinées à récolter des fonds, ou d'apporter une participation financière directe sous forme de dons ou legs, chaque geste est important pour assurer l'avenir de l'Église et la dynamiser dans les temps difficiles qu'elle traverse. L'Archevêque a confié au Vicaire général la direction de la Fondation dont l'objet principal est la promotion de projets pastoraux innovants et concrets.

## 2. Les activités et projets

Au cours de l'exercice 2016, la Fondation a collecté un total de 388.677 €, ce qui représente une augmentation de plus de 15,53 % par rapport au montant des dons de l'exercice 2015.

### En 2016, la Fondation a soutenu les projets suivants :

► Du 10 juillet au 2 août 2016, la Fondation a soutenu la participation d'un groupe de l'Archidiocèse aux Journées Mondiales de la Jeunesse (JMJ) à Cracovie. Cette initiative fait suite au voyage d'un groupe de 273 jeunes et accompagnateurs du Luxembourg aux Journées Mondiales de la Jeunesse au Brésil (2013) et de 140 jeunes en Thaïlande (2014) ainsi qu'au pèlerinage autour d'Assise (2015).

Dans le cadre de la participation du diocèse de Luxembourg aux JMJ en Pologne, Mgr Jean-Claude Hollerich a invité 28 Karens de Thaïlande. Contact a ainsi été repris avec les jeunes rencontrés en 2014 lors du voyage en Thaïlande. Ces jeunes Thaïlandais ont été accueillis par des familles au Luxembourg avant de partir en Pologne. Par ailleurs, le chanteur français Grégory Turpin a encadré au niveau musical les catéchèses du groupe du Luxembourg en dialogue avec notre Archevêque.

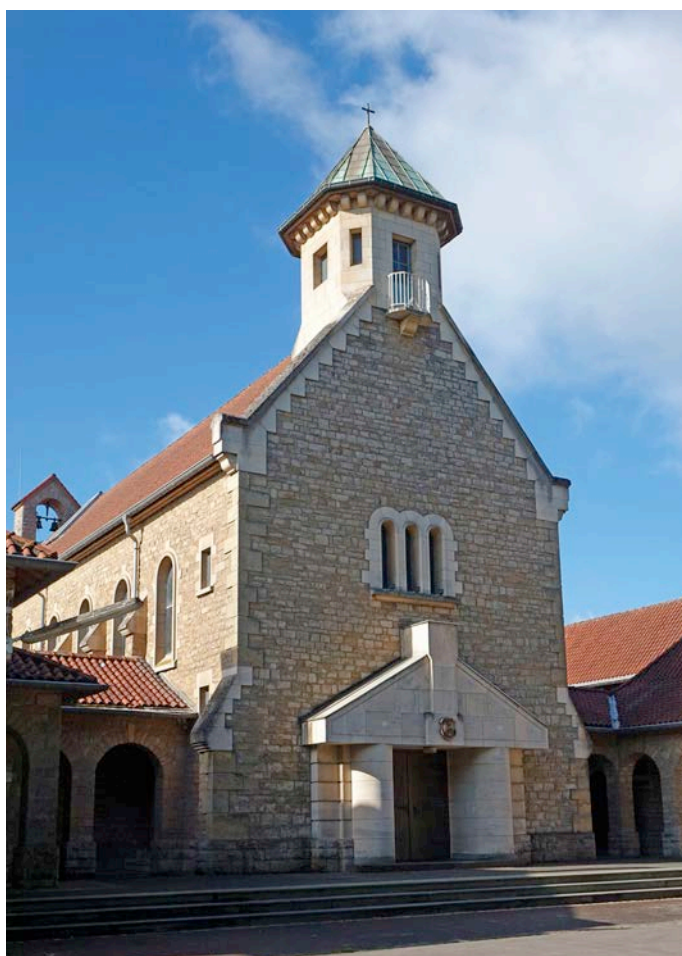


Les jeunes du Luxembourg ont pu se remémorer leur voyage en Thaïlande, grâce à l'accueil de ce groupe de 25 jeunes Thaïlandais au Luxembourg, découvrir les défis d'un pèlerinage avec plus de 2 millions de jeunes, passer deux semaines pleines d'expériences diverses qui les ont fortifiés dans leur développement humain et dans leur croissance dans la foi et vivre un moment fort de l'Église.





► **Le développement du Centre spirituel du Cents** (<https://ssvmluxembourg.wordpress.com/>). Une communauté contemplative de religieuses de l'Institut des Servantes du Seigneur et de la Vierge de Matará s'est établie dans l'ancien monastère du Carmel, sous le patronage de sainte Hildegarde de Bingen, avec l'intention spéciale de prier pour la sanctification, les intentions et la mission pastorale de tous les évêques. Tous peuvent se joindre à la prière des religieuses et aux cérémonies et offices célébrés dans le monastère.



En second lieu, le centre spirituel du Cents travaille avec et pour les familles, cellules fondamentales de la société. Au plan culturel, la famille constitue un point d'inflexion crucial car c'est en son sein que naissent, grandissent et se forment pour la vie les personnes.

Cet accompagnement des familles, des jeunes, des enfants et des adultes dans leur cheminement spirituel est confié à une communauté apostolique de religieuses de l'Institut des Servantes du Seigneur et

de la Vierge de Matará. Cette communauté occupe et utilise une partie des bâtiments de l'ancien couvent du Carmel pour mener ses activités de formation (catéchèse, préparation aux sacrements, journées des familles, événements culturels, etc.).

► **Le « Fonds d'avenir de l'Archidiocèse de Luxembourg ».**

Ce fonds est appelé à fournir à l'Archevêché de Luxembourg les ressources financières lui permettant d'assurer le service pastoral sur l'ensemble du territoire de l'Archidiocèse. Les ressources collectées permettront d'assurer exclusivement les salaires du clergé et des personnes en mission ecclésiale engagés après l'entrée en vigueur de la convention du 26 janvier 2015 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Église catholique du Luxembourg.

Le Conseil d'administration de la Fondation est assisté pour le Fonds d'avenir par un comité d'accompagnement qui présente les caractéristiques suivantes :

- La mission du comité d'accompagnement est de formuler des propositions pour la communication du et sur le Fonds d'avenir et de proposer au Conseil d'administration une politique d'investissement des avoirs du Fonds d'avenir ; le comité se porte garant de l'utilisation des ressources aux fins du Fonds d'avenir ;
- le comité d'accompagnement a la composition suivante : un représentant des prêtres actifs, un représentant des prêtres pensionnés, un représentant des diacres permanents, un représentant des personnes en mission ecclésiale, deux représentants de la société civile.

► **Différents projets lancés à l'initiative de Missio**

**Luxembourg** et dont la finalité correspond au périmètre d'activités de la Fondation, à savoir le parrainage de quatre séminaires en Inde, en Indonésie, en République démocratique du Congo et au Rwanda ainsi que l'extension d'une école primaire catholique au Bénin.

Le parrainage des séminaires est une initiative de l'Œuvre de Saint-Pierre Apôtre (appelée au Luxembourg Prêtres pour le Tiers-Monde) qui soutient depuis plus de 125 ans la formation des prêtres dans les pays émergents.

► **Marche avec nous – Octave Mariale à Luxembourg.** En 2016, la Ville de Luxembourg a célébré les 350 ans de l'élection de la Consolatrice des Affligés comme Patronne de la Ville et l'Octave a connu un grand succès. Une fois de plus, le pèlerinage à Marie a confirmé que la dévotion à la Consolatrice des Affligés, qui s'exprime sous des facettes multiples, reste fermement ancrée dans le cœur et dans la vie des Luxembourgeois et de tous ceux qui partagent cet attachement à Marie jusqu'aux confins de la Grande Région.

Pour garder en mémoire toute la richesse de ces événements ainsi que l'importance de la tradition mariale à Luxembourg, la Commission Diocésaine de l'Octave, en collaboration avec la Fabrique d'église Notre-Dame, a demandé à deux jeunes artistes français de réaliser un documentaire de cinquante minutes. Ce film a pour objectif de remonter aux racines de la vénération mariale pour retracer l'histoire de l'Octave. Il ne s'agit pas seulement de garder une trace des événements vécus, mais de les faire fructifier en vue de transmettre une tradition précieuse et de donner un



point d'ancrage à un mouvement de religiosité populaire, ouvert sur l'avenir et à tout un chacun. Une projection du film « Marche avec nous – Octave Mariale à Luxembourg » aura lieu à la veille de l'Octave 2017. La vente du DVD du documentaire sera lancée à la même occasion.

### 3. Promotion et relations publiques

La Fondation a amplifié sa visibilité numérique en ouvrant un accès internet direct avec le lien [www.irmine.lu](http://www.irmine.lu). Elle dispose aussi d'un espace dédié sur le site internet de l'Archidiocèse [www.cathol.lu](http://www.cathol.lu). Cet espace est administré par le Secrétaire général de la Fondation, en lien avec le Service Communication et Presse de l'Archevêché et présente, notamment, les

fiches correspondant aux différents projets qui bénéficient du soutien de la Fondation.

La Fondation a par ailleurs mis en place un accès sécurisé de dons en ligne, permettant aux donateurs de soutenir les projets retenus par un versement par carte de crédit. Cette facilité est accessible par le lien suivant : <https://web.cathol.lu/article3236>.

Fin 2016, la base de données de la Fondation comprend une liste d'environ 2.200 donateurs, soit une augmentation de 46,67 % par rapport à 2015. Afin d'améliorer les relations avec les donateurs actuels et potentiels, la Fondation se dotera en 2017 d'une application informatique pour assurer un traitement administratif plus efficace, sachant que la Fondation s'efforce de communiquer avec le public en recourant principalement aux supports numériques.

Unterstützen Sie die Übertragung der „Radiomass“ und der Oktave!  
Ein wichtiges pastorales Projekt für viele Menschen, die mitfeiern wollen,  
aber sich nicht zur Kirche begeben können

Seit Januar 2017 muss die Erzdiözese die Aufnahme der Sonntagsmesse (Radiomass) und der Muttergottesoktave für dok. RTL-TV Audio und Internet selbst finanzieren. Die Stiftung Sainte Irmine unterstützt dieses pastorale Projekt, das sich vor allem an jene Christen richtet, die an verschiedenen Gottesdiensten vermittels der modernen Kommunikationsmittel teilnehmen möchten. Vielfach handelt es sich um Personen, die – aus Alters- oder Krankheitsgründen – sich nicht mehr zur Kirche begeben können, denen die Teilnahme an einer feiernden Gemeinschaft via Medien dafür aber ein wichtiges, existenzielles Bedürfnis ist.

Helfen Sie mit und spenden Sie auf das Konto der Fondation Sainte Irmine:  
CCPL LU64 1111 7017 0905 0000 – Stichwort: „Radiomass“! Ihre Spende ist steuerlich absetzbar.  
Herzlichen Dank!

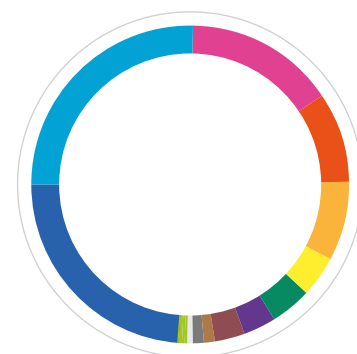
[www.irmine.lu](http://www.irmine.lu) - [www.cathol.lu](http://www.cathol.lu)



## 4. Faits et chiffres 2016

### Dons reçus en 2016

Montants (en €)	388.676,88
Fonds d'avenir	98.870,02
Reech eng Hand	58.651,19
Missio – Prêtres pour le Tiers-Monde	36.395,00
JMJ Cracovie 2016	30.797,51
Radiomass	17.085,00
Missio – Enfance missionnaire/Bénin	16.057,00
Centre spirituel du Cents/ancien Carmel	12.300,00
Film Consolatrix	11.710,00
Thaïlande 2017	5.000,00
Sauvegarde du patrimoine religieux	3.625,00
Assise 2015	2.300,00
Fonds des malades	1.735,00
Missio – Enfance missionnaire/Côte d'Ivoire	1.050,00
Formation des séminaristes	325,00
Centre for Child Protection	300,00
Programme de cours en pastorale biblique	250,00
Dons libres	92.226,16



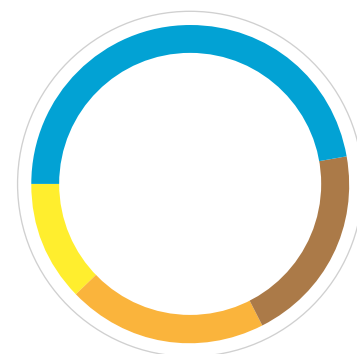
### Montants affectés aux projets de 2016

Montants (en €)	156.336,14
Reech eng Hand	42.029,19
Missio – Prêtres pour le Tiers-Monde	41.140,12
JMJ Cracovie 2016	23.847,51
Centre spirituel du Cents/ancien Carmel	16.150,00
Missio – Enfance missionnaire/Bénin	15.850,57
Film Consolatrix	11.710,00
Thaïlande 2017	2.300,00
Fonds des malades	1.735,00
Missio – Enfance missionnaire/Côte d'Ivoire	1.023,75
Centre for Child Protection	550,00



### Affectation du résultat de l'exercice 2016

Montants (en €)	74.000,00
Fonds d'avenir	35.000,00
Thaïlande 2017	15.000,00
Centre spirituel du Cents	15.000,00
Radiomass	9.000,00



Les dons dédiés reçus en 2016 sur les projets et non encore dépensés en fin d'année sont, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation, repris au passif sous le poste « Fonds disponibles pour projets futurs », et reconnus comme projets spécifiques à réaliser.

Le Conseil d'administration de la Fondation tient à remercier chaleureusement tous les donateurs de leur générosité et de leur fidélité.

► Lire aussi : La Fondation Sainte Irmine – Comptes annuels 2016 et notes aux comptes révisés, p. 73-77.

# Les activités du Centre Jean XXIII – Grand Séminaire



## 1. Religions, société, intelligibilité : la théologie prend le large

Fondée en 2015, la Luxembourg School of Religion & Society est entre-temps connue comme un jeune acteur de qualité dans les différents domaines de la recherche et de la formation. Ses enseignants-chercheurs travaillent dans les différentes disciplines de la théologie et de la philosophie, avec une ouverture interdisciplinaire sur les sciences religieuses, les sciences humaines, les lettres. Les questions de religions et société sont d'actualité dans un pays aussi pluraliste que le Luxembourg où se côtoient croyants de différentes religions et non-croyants, confrontés ensemble aux réalités de la vie, aux questions de sens et à la nécessité de renouveler constamment la cohésion sociale !

La LSRS et son équipe perpétuent ainsi l'histoire de différents lieux de formation et recherche au Grand-Duché et participent à un processus continu d'aggiornamento de la discipline dynamique qu'est la réflexion théologique.

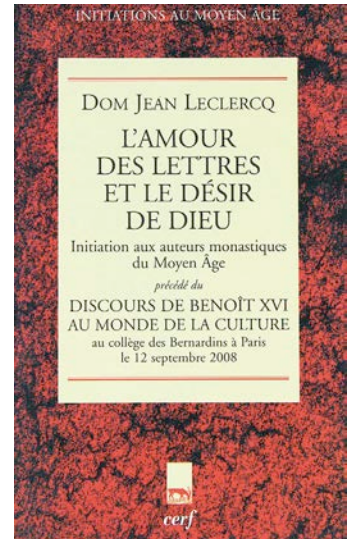


**La LSRS et son équipe participent à un processus continu d'aggiornamento d'une discipline dynamique.**

L'histoire de La LSRS remonte jusqu'en 1845, année de la fondation du Séminaire de Luxembourg. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, pendant quelques années, il avait reçu les droits d'une faculté de théologie. Mais le séminaire n'était pas le seul lieu où se pratiquait la théologie dans le Grand-Duché.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le Limpertsberg accueillit pour une douzaine d'années la « Schriftstellerhaus » des jésuites où fut rédigée la revue *Stimmen aus Maria Laach*, publiée aujourd'hui sous le nom *Stimmen der Zeit*. Elle porte dans son titre le pluriel des voix à l'intérieur de l'Église et s'adresse à un large auditoire laïc. À Echternach furent formées des générations de pères rédemptoristes ; dans cette maison de formation (le scolasticat) enseigna entre autres le P. François-Xavier Durwell CSsR (1912-2005), qui a rédigé plu-

sieurs ouvrages de référence. L'abbaye bénédictine Saint-Maurice-et-Saint-Maur de Clervaux est également un haut-lieu spirituel et théologique : les travaux de Dom Jean Leclercq osb (1911-1993) sur Bernard de Clairvaux ont fait date, tout comme ceux de son confrère, Dom Louis Leloir osb (1911-1992), concernant la patristique arménienne et syriaque ainsi que la littérature apocryphe. Dom Leloir fut aussi très engagé dans le dialogue avec le judaïsme et l'œcuménisme. De nos jours, Dom Henri Delhogue osb (\*1942), a coordonné la nouvelle traduction liturgique de la Bible, immense projet réunissant toute une équipe de chercheurs.



L'histoire de la théologie au Luxembourg est encore à écrire, celle des institutions qui l'ont portée aussi. Il est évident qu'elle ne se limite pas au séminaire qui a cependant joué un rôle important. La formation que le clergé diocésain y a reçue a laissé des empreintes positives et négatives dans la mentalité de nombreuses générations. Les transformations que la théologie a connues, notamment au fil du XX<sup>e</sup> siècle, grâce aux renouvellements bibliques et patristiques, aux mouvements liturgique et œcuménique, au dynamisme du Concile Vatican II l'ont puissamment renouvelée. Cette histoire continue aujourd'hui, et la LSRS aimerait y contribuer.

Ceci est pleinement dans la ligne de la tradition catholique. La théologie se développe toujours en regard des rationalités contemporaines – que ce soit la philosophie helléniste à l'ère patristique, l'aristotélisme au Moyen Âge, l'héritage des Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'histoire, le positivisme et le rationalisme du XIX<sup>e</sup>, ou encore, à une époque plus récente, en dialogue avec l'herméneutique, la déconstruction ou le constructivisme. À la LSRS, un corps international d'enseignants-chercheurs appartenant à différentes disciplines intellectuelles et confessions religieuses



développe une intelligibilité et une communicabilité de la foi en rapport avec d'autres chercheurs et instituts académiques, mais aussi avec la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui, ici, à Luxembourg. Théologiser, aujourd'hui, c'est certes partir d'un *etsi Deus daretur*, et découvrir alors la vie, le monde, soi-même dans une lumière autre que celle de ce monde ; mais cela signifie aussi reformuler son idée de Dieu dans la langue de notre époque. Autrement dit, il n'y a de réflexion théologique que celle qui ose prendre en considération l'évolution de la foi et de la relation que chaque personne vit à Dieu en fonction des réalités concrètes de la vie, des questions d'actualité et de société, dans l'Église. Théologiser, c'est explorer et construire intellectuellement, dans le dialogue, un réseau de relations à partir d'une tradition vivante.

Ainsi, les portes de la LSRS ne s'ouvrent pas seulement à de futurs ecclésiastiques, mais à toute personne désirant se former dans le domaine des religions. La LSRS est un lieu où se côtoient des personnes issues du monde de la finance, de la politique, de l'université, de différents cultes... Au fil de l'année 2016, les formations, les *masterclasses*, les *executive-lunches*, un colloque international ont été autant d'occasions d'exercer le dialogue entre différents acteurs. La LSRS a accueilli des représentants du monde politique et visité le Conseil d'État. Dans la suite, les lectrices et lecteurs pourront prendre connaissance de la richesse et de la diversité des activités de ce jeune acteur du monde académique luxembourgeois.



Le rapport 2016 sur la vie de la LSRS inclut aussi un chapitre sur le Séminaire comme lieu de formation des futurs prêtres et sur le Centre Jean XXIII comme structure d'accueil : le cadre, la qualité de ses prestations, une restauration délicieuse, tout a contribué à faire fréquenter plus de 14.000 visiteurs ce lieu en 2016 !

Les collaboratrices et collaborateurs de la LSRS et du Centre Jean XXIII espèrent pouvoir vous accueillir prochainement !

“ Théologiser, c'est explorer et construire intellectuellement, dans le dialogue, un réseau de relations à partir d'une tradition vivante.

## 2. La vie de la LSRS en 2016

### 2.1. Le Département « Religion, communication, éducation »

Le Département « Religion, communication, éducation » porte le mandat de la réflexion et de la formation quant à la pertinence et à la crédibilité de la dimension religieuse dans la société et dans la vie des individus. Ce mandat prend plusieurs formes complémentaires, certaines constituant un service spécifique interne à l'Église catholique, d'autres visant à favoriser la compréhension du phénomène religieux, ses évolutions et déplacements dans la société et l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg.

“ Le Département « Religion, communication, éducation » porte le mandat de la réflexion et de la formation quant à la pertinence et à la crédibilité de la dimension religieuse dans la société et dans la vie des individus.



### 2.1.1. Section « Sécularisation, pluralisme et transmission de la foi »

La section « Sécularisation, pluralisme et transmission de la foi » s'intéresse aux questions relatives à la proposition et la transmission de la foi dans une société pluraliste et sécularisée. Cette équipe de travail a coordonné la réflexion et la formation liées à l'implantation de pratiques de catéchèse nouvelles dans les communautés catholiques du Luxembourg. En 2016, le chantier principal de ce groupe de travail fut d'élaborer une démarche à vivre localement, à l'automne 2016 et au printemps 2017, par toutes les



équipes pastorales du Luxembourg, incluant les agents pastoraux des communautés culturelles, auxquels pouvaient s'adjoindre aussi quelques bénévoles. Cette démarche, à laquelle auront participé environ 200 personnes partout dans le pays, porte un double objectif : considérer un certain nombre de questions pratiques liées à la mise en place d'une nouvelle catéchèse en paroisse à compter de l'automne 2017. Il s'agit, d'une part, de s'approprier une « culture commune » qui valorise l'insertion dans une société pluraliste et démocratique et, d'autre part, de développer aussi une façon concertée de penser et une réflexion critique afin de prendre des décisions fondées sur les objectifs que vise l'Église quand elle propose de découvrir le Christ et l'Évangile en tenant compte de l'apport des sciences, des expériences de perversion de l'Évangile ou de la sécularisation, tout comme de la joie et de l'énergie que peut donner la foi.



Environ 200 personnes ont participé à la démarche partout dans le pays.

Un groupe de travail impliquant des gens « du terrain » a été créé afin de développer du matériel pour outiller les équipes pastorales dans leur fonction catéchétique. Deux classeurs sont en préparation, l'un proposant des démarches de catéchèse intergénérationnelle destinées à toute la communauté chrétienne, l'autre offrant des parcours pour les jeunes de 6-12 ans. En collaboration avec le Service de la formation permanente, plusieurs rencontres de formation incluant l'apport de l'anthropologie, des sciences des religions, de la psychologie ont été offertes au fil de l'année aux agents pastoraux et aux enseignants de religion qui deviendront « catéchètes-titulaires » en paroisse.

En strict rapport avec cette mission, la section « Sécularisation, pluralisme et transmission de la foi » a amorcé un travail de relecture critique, interdisciplinaire, du processus d'implantation de la catéchèse, situant cette question dans le cadre d'un projet de recherche sur la transmission religieuse, l'initiation et la construction identitaire dans les sociétés sécularisées. Pour mieux comprendre les origines des communautés et traditions religieuses, quelques collègues développent notamment le volet « histoire » de cette recherche, voulant identifier ce qui a profondément changé dans les mécanismes de transmission religieuse dans notre pays. La section a aussi commencé à tisser des partenariats avec d'autres instances nationales et internationales afin de jeter les bases de ce projet de recherche interdisciplinaire.

Formation non académique, suscitant beaucoup d'intérêt même en dehors de l'Église, le cycle de la « Formation à la pastorale des funérailles » a préparé des femmes et des hommes à conduire des funérailles dignes, respec-



tant les personnes défuntes et leurs familles. Répondant à un besoin de l'Église, ce cycle de formation inclut des aspects anthropologiques, bibliques, théologiques, liturgiques et artistiques ; il combine un enseignement théorique et pratique avec la visite d'institutions (p. ex. le crématoire, les pompes funèbres, un lieu de soins palliatifs, etc.) et des stages évalués. L'envoi en mission ecclésiale a eu lieu le 23 octobre. Il sera suivi par des rencontres de formation continue.

Le département collabore aussi avec le Service de la formation des adultes dans le projet *Kiercheguide*, mettant en valeur le patrimoine religieux luxembourgeois, son importance culturelle, son potentiel esthétique et spirituel. Enfin, le département héberge le bureau *Nouvelles Religiosités et Évangélisation*, dont la mission principale consiste à répondre aux demandes d'information en lien avec la foison de nouveaux groupes religieux.

### 2.1.2. Section « Pratique des textes fondateurs »

La section « Pratique des textes fondateurs », dont la responsabilité a été confiée au Pr Georg Rubel, venu rejoindre le corps des enseignants-chercheurs, souhaite déployer un dialogue fécond entre les grandes traditions religieuses présentes au Luxembourg et qui s'appuient sur une importante tradition scripturaire. Un projet à long terme de cette section est de développer un programme international de *Biblical Pastoral Ministry* voulant répondre à un besoin explicite de l'Église catholique de personnes formées pour implanter chez elles l'*animation biblique de toute la pastorale*, offrant un cadre de réflexion scientifique sur les Écritures et les pratiques d'appropriation afin de contribuer au dialogue interreligieux et d'éviter tout fondamentalisme. Ce programme se déploie progressivement par l'instauration de partenariats, notamment avec la *Fédération biblique catholique* et l'*Université pontificale grégorienne* – d'autres sont en cours d'élaboration. Un premier colloque international en lien avec ce programme et portant sur la *Sacramentalité de la Parole* s'est tenu en janvier 2016 ;



il sera suivi par un second, réalisé en mars 2017 et visant à donner des bases théologiques et pédagogiques à l'expression *animation biblique de toute la pastorale*. La collaboration future avec l'Institut Elie Wiesel donnera une assise institutionnelle à la tradition juive.

## 2.2. Le Département « Responsabilité publique »

Le Département « Responsabilité publique » se met au service de la cause humaine ; s'adressant à des agents moraux, il a l'ambition de clarifier des responsabilités et de dégager des perspectives pour agir de façon éthiquement responsable. Ses champs de recherche et d'enseignement sont l'éthique de la paix, l'éthique des finances et le rapport entre citoyenneté démocratique et identités religieuses.

Le département développe sous la direction du Pr Dr Gerhard Beestermöller et avec la collabora-

tion du Dr Christian Doude van Troostwijk et du Dr Alberto F. Ambrosio plusieurs offres de formation – séries de conférences, *masterclasses*, journée d'études – et diverses activités de recherche et de publication.



Dégager des perspectives  
pour agir de façon éthiquement  
responsable.



Dans le domaine de l'éthique de la paix, le Pr Beestermöller est engagé dans deux projets thématiques :

a) Comment libérer la tradition de la « guerre juste » de ses implications prémodernes pour la faire évoluer de manière pertinente ? b) Un projet de dialogue islamo-chrétien en coopération avec l'*Institut für Theologie und Frieden* de Hambourg qui cherche à trouver, dans les sources normatives de l'Islam, des réponses aux défis actuels. Ces deux projets font partie d'une question plus large : comment développer aujourd'hui l'éthique de la paix ? Question brûlante qui intéresse autant la société civile que les agents sociétaux, politiques et ecclésiastiques. Quelles sont les compétences indispensables pour articuler de façon autonome et théologiquement responsable des jugements éthiques dans le domaine de la construction de la paix ? Comment ont évolué au fil du temps ces réflexions et compétences, notamment après la fin de la guerre froide ? Comment les développer et transmettre aujourd'hui ? Ces recherches devraient aboutir à des formations continues certifiées. Dans ce cadre, le Département « Responsabilité publique » a eu l'honneur d'accueillir le Pr Udo Steinbach pour présenter son dernier livre, *Die arabische Welt im 20. Jahrhundert*, à la Bibliothèque nationale. Enfin, le Pr Beestermöller collabore avec l'équipe de travail « Diskurse, Weltanschauungen, Religionen & Subjekte » de l'Université du Luxembourg (Cycles de conférences « Geisteswissenschaften und Religionen » 2015-2016 ; « Krummes Holz und aufrechter Gang » 2016-2017).

“**L'éthique de la paix ? – Question brûlante qui intéresse autant la société civile que les agents sociétaux, politiques et ecclésiastiques.**

Quant au Dr Doude van Troostwijk, il est responsable du programme de recherche « Philosophies, Theologies and Ethics of Finance », envisageant à partir d'une déconstruction des croyances socio-culturelles financières la conceptualisation d'une éthique fondamentale correspondante. Le programme se décline en trois volets : ontologie monétaire, l'imaginaire de l'argent et l'éthique de la croyance financière. La monographie *Money-theism. An Economy of Inadequation* devra paraître en 2017. De même, un programme

de master, *Master in Sensemaking Economy (Financial Responsibility Studies)* est en phase de construction. Il s'agit d'un programme international et interdisciplinaire qui se nourrit des traditions philosophiques et théologiques. La formation visera à transmettre des compétences pragmatico-argumentatives, permettant aux étudiants issus de secteurs divers (finance, éducation, non-profit, politique) de mettre la réflexion critique sur la finance en relation avec les processus stratégiques et décisionnels dans lesquels ils sont engagés.

“**Mettre la réflexion critique sur la finance en relation avec les processus stratégiques et décisionnels.**

Le Dr Ambrosio a mis en place un projet de recherche sur les fondements théologiques de la politique turque moderne et contemporaine après avoir étudié longtemps la spiritualité musulmane en Turquie (soufisme). Ce nouveau volet de recherche devra lui permettre d'analyser comment et jusqu'à quel point l'Islam s'est accommodé en Turquie à la modernité. D'un côté il s'agira donc de regarder de près l'évolution religieuse du pays, notamment dans ces fondements théologiques, et de voir comment ceux-ci ont agi sur le politique ou si celui-ci a orienté lui-même la réflexion. Le Dr Ambrosio a impliqué différents instituts de formation et recherche étrangers dans ce projet. Il poursuit aussi une réflexion sur la théologie du dialogue interreligieux. C'est aussi le Dr Ambrosio qui a modéré la conférence-débat « Les mouvements radicaux au nom de l'Islam – L'Afghanistan, berceau et victime » le 23 mai 2016 à la Bibliothèque nationale.

Rappelons que le Pr Beestermöller est membre du Conseil d'administration de la *Deutsche Stiftung Friedensforschung*, du conseil scientifique et du « curatorium » de l'*Institut für Theologie und Frieden* (Hambourg), et du comité éthique des Hôpitaux Robert Schuman (Luxembourg). Le Dr Doude van Troostwijk est membre de l'EA4378 (Section de recherche Sociologie des Religions et Éthique Sociale) à l'Université de Strasbourg, de la Société Francophone de la Philosophie de la Religion, du conseil scientifique de l'Unilib (Association théologique libérale) et de la Société d'études kantiennes de langue française.

## “ La réflexion sur la théologie du dialogue interreligieux fait partie des projets de la LSRS.

Le Dr Ambrosio est membre associé du Centre d'Études Turques, Ottomanes, Balkaniques et Centra-siatiques (CETOBaC, UMR 8032) lié à l'École des Hautes Études (Paris). Il est aussi co-directeur du séminaire de recherche sur la liberté religieuse en Méditerranée au Collège des Bernardins (Paris) et membre de l'Institut Dominicain d'Études Orientales (IDEO/Le Caire). Il enseigne également à l'Université de Lorraine (Metz). Il dirige la collection « Dieux, Hommes et Religions » chez l'Éditeur Peter Lang. Il va publier trois livres dont deux directement liés aux questions de l'Islam et de la Turquie : *Épître aux Colossiens et Soufisme Anatolien. Un essai comparatiste* (Paris, Geuthner, 2017) ; *Pouvoir et religions dans l'Empire ottoman. L'initiation dans la confrérie bektasîe* (CNRS Éditions, Paris 2017).



Les collaborateurs du département ont participé à différents congrès au Luxembourg et à l'étranger. En tant que membre de la Commission luxembourgeoise Justice et Paix, le Pr Beestermöller a participé à l'organisation de la grande conférence internationale de Justice et Paix Europe qui a eu lieu au Centre

Jean XXIII et il y est intervenu. Le département a aussi organisé une série de huit conférences et/ou « executive-lunches », invitant des personnalités

internationales de haute réputation (Pr Norton Mezvinsky, Pr Heinz-Gerhard Justenhoven, Pr Hajo Schmidt) au sujet de l'éthique de la paix. Le Pr Beestermöller a assuré deux cours intensifs à la demande de la Faculté de théologie de Trèves. Au sujet de l'éthique des finances, trois conférences et une journée d'études « Le bien monétaire » ont été organisées en collaboration avec l'Université du Luxembourg et avec l'Université de Leuven, auxquelles ont participé 12 spécialistes, parmi lesquels Pierre Caye, Jean-Marc Ferry, Gido Berns, Marcel Hénaff. Les actes de la journée d'études seront publiés en 2017. Le Dr Doude van Troostwijk a été invité comme



conférencier et enseignant entre autres à l'Université de Strasbourg (Éthique de la croyance financière), à l'Université du Luxembourg (UNESCO - *Human Rights Lecture Series*), à la Sacred Heart University Luxembourg, à l'Université de Leuven (SPES-colloque). Il a modéré le premier congrès de *The European academy on religion and society* à Strasbourg, interrogeant entre autres l'islamologue Olivier Roy. Le Dr Ambrosio a participé au colloque sur la transmission des textes indiens dans la culture persane et pris part au séminaire sur la liberté religieuse en Méditerranée.

### 2.3. Le Service de la formation permanente

Le Service de la formation permanente fait partie intégrante de la LSRS comme institut de formation supérieur et de recherche. Il propose des formations dans les différents domaines de compétence de la LSRS, notamment de la connaissance des religions, de l'interaction des religions avec la société et de l'éthique. Les offres de formations sont fondées sur les recherches actuelles dans les domaines concernés.

Le Service de la formation permanente répond aux besoins de la société, de communautés religieuses, des organismes qui souhaitent faire progresser leurs collaborateurs dans les domaines de l'éthique et du savoir sur les religions et de particuliers. Ses formations contribuent à mieux exercer un travail donné dans un milieu marqué par le pluralisme des opinions et cultures.



Pour l'accompagnement spécifique des agents pastoraux de l'Église catholique, le Service de la formation permanente a décliné son programme de formation annuel principalement autour du thème des nouveaux défis pour la catéchèse. Une journée de formation sur l'encyclique « Laudato Si » et une journée sur la prévention et la gestion de conflits ont complété le panorama. 9 sessions comptabilisant 391 inscriptions ont ainsi rassemblé laïcs et clercs.



Pour les agents pastoraux salariés et bénévoles exerçant leur ministère dans le monde hospitalier, les gériatries, auprès des personnes handicapées, etc., le Service de la formation permanente a offert un parcours théorique et réflexif sur les thèmes de la démence et des établissements de soins. 53 participants s'étaient inscrits aux quatre sessions. Les deux journées spirituelles permettent de développer une compétence clef dans ce domaine ; elles ont accueilli 42 participants.

En outre, le Service de la formation permanente offre une formation particulière à des personnes

Un programme annuel de formation permanente de **9 sessions** comptabilisant **391 inscriptions**

salariées de l'archevêché intéressées par un nouveau défi qu'ils relèveront en tant que futurs bénévoles. Cette formation de base qui constitue une formation permanente de réorientation tient notamment compte du pluralisme linguistique de notre pays : un groupe suit la formation en langue luxembourgeoise, un autre groupe en langue française. 19 participants ont suivi 17 sessions de formation. Les deux groupes de formation vont achever leur parcours après avoir suivi un stage accompagné en institutions en 2017.

Dans sa dernière année de fonctionnement, l'Institut de pédagogie religieuse a proposé un programme de 8 sessions de formation continue comptabilisant 92 participations. Ces formations ont été proposées en collaboration avec l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN).

## Le Service de la supervision

Le Centre Jean XXIII accueille aussi le Service de la supervision de l'Archevêché, à la disposition des agents pastoraux ainsi que des enseignants de religion. En 2016, 23 personnes ont fait appel à ce service, soit dans une supervision en groupe, soit dans une supervision individuelle ; de plus 4 groupes (45 personnes) ont tiré avantage d'un accompagnement professionnel.

## 2.4. Le Service de la formation des adultes

Le Service de la formation des adultes est pleinement intégré à la LSRS et participe à sa mission de créer des liens entre la recherche, l'enseignement académique et la société. Une convention assure et redéfinit la coopération avec « ErwuesseBildung a.s.b.l. ».

Sous la direction du Pr Dr Wolfgang Fleckenstein, le Service de la formation des adultes de la LSRS élabore un programme annuel soutenant les personnes qui

cherchent à assumer et à développer l'organisation de leur vie tant personnelle que sociale de manière consciente et responsable. Elle adopte une perspective intégrale de la personne humaine comprenant de manière explicite les dimensions religieuse et spirituelle. Dans ses prestations, le développement des compétences médiatiques est primordial, étant donné l'importance d'un usage compétent, conscient et critique des différents médias et technologies qui sont

aujourd'hui à la portée de chacun. Cette partie du programme est largement couverte par la coopération avec l'ErwuesseBildung.

À côté des thématiques fondamentales et actuelles, le programme compte un module annuel qui est plus particulièrement consacré au thème du dialogue inter-religieux dans le monde et à celui des défis écologiques qui se posent à la société et à l'Église d'aujourd'hui.



En 2016, le Service de la formation des adultes a proposé une formation certifiée pour des guides du patrimoine ecclésial. Ce cours a été réalisé en six journées et deux ateliers complémentaires ; il s'est déroulé en différents hauts-lieux du patrimoine religieux (cathédrale Notre-Dame à Luxembourg, chapelle du Christ-Roi à Luxembourg, basilique St-Willibrord à Echternach, église St-Martin à Junglinster, abbaye Saint-Maurice à Clervaux). À l'issue de cette formation, 16 personnes ont obtenu un certificat, délivré après évaluation.



La LSRS a collaboré à l'exposition itinérante « pray », conçue par le photographe Christian Sirsch, professeur de religion dans un lycée allemand. Elle présente une série de plus de 40 photos grand format, illustrant les pratiques de la prière dans quinze communautés de foi et de religion, résidant toutes à Luxembourg. Son inauguration a eu lieu le 25 octobre 2016 dans le hall de la gare de Luxembourg. Mentionnons encore diverses activités concernant le dialogue interreligieux, comme le programme « Fit-für-Vielfalt ».

Les journées de Vie et Foi (« Liewens- a Glawens-Deeg ») sont devenues depuis leur introduction en 2015 un point phare du programme. Elles étaient vouées, cette année, à la question de l'étranger : « Tu n'exploiteras pas l'immigré, tu ne l'opprimeras pas... » (Ex 22, 20). Dans le cadre du 500<sup>e</sup> anniversaire de la réforme protestante, la LSRS a coorganisé une série d'événements ensemble avec la « Evangelische Gemeinde deutscher Sprache in Luxemburg » et l'Église protestante réformée du Luxembourg (cf. [www.reformation2017.lu](http://www.reformation2017.lu)). L'ouverture officielle des festivités a eu lieu du 11 au 13 mars en présence du Pr Dr Dr h.c. Margot Käßmann, ambassadrice du Conseil de l'Église évangélique en Allemagne (EKD) pour l'anniversaire de la Réforme 2017. Les 7 et 8 octobre, le Pr Judith Könemann est venue présenter ses travaux en sociologie des religions concernant l'évolution des pratiques religieuses, des croyances et des spiritualités.



Les collaboratrices et collaborateurs du Service de la formation des adultes ont aussi participé à différentes manifestations à l'étranger, notamment au congrès annuel de la FEECA (Fédération européenne pour l'éducation catholique des adultes) et au « Katholikentag ».



Dans le domaine de l'art, de la culture, de la religion et de la spiritualité, les 69 activités incluant celles réalisées en collaboration avec l'ErwuesseBildung ont attiré 3.537 participants pour un total de 1.833 heures.

Le Service de la formation des adultes de la LSRS accorde par ailleurs une attention particulière à la préparation au mariage. Rattachée au Centre Jean XXIII depuis 2013 et intégrée en 2015 au Service de la formation des adultes de la LSRS, cette branche de formation a élargi son objectif et changé son appellation. Sous le nom « yes2family », elle développera à l'avenir une offre variée pour soutenir des couples qui désirent fonder une famille et ceux qui rencontrent des difficultés sur leur chemin. Un nouveau site internet permet de s'informer sur toutes les activités proposées ([yes2family.lu](http://yes2family.lu)).

En 2016, cette branche de formation a connu une demande constante : 209 couples ont suivi les formations offertes en différentes langues (français : 85 ;

luxembourgeois : 88 ; portugais : 36). En plus de ces formations, les couples ont eu la possibilité d'approfondir leur préparation par des ateliers thématiques portant sur la préparation de la célébration liturgique, la communication conjugale, la planification familiale et les aspects juridiques du mariage.

Afin de pouvoir réaliser une préparation adaptée aux besoins des couples, les animateurs suivent une formation continue. Une vingtaine de bénévoles ont participé aux séances de formation qui leur ont été proposées.



## 2.5. La Bibliothèque du Grand Séminaire

Les origines de la Bibliothèque du Grand Séminaire remontent à la fondation du Séminaire en 1845. Au cours de sa longue histoire, elle a connu trois sites différents : si à ses débuts, elle se trouvait encore au centre-ville près de l'église des Jésuites, l'actuelle cathédrale, elle a déménagée ensuite au Limpertsberg. Aujourd'hui elle est localisée au Weimershof au Kirchberg.

“ Les origines de la Bibliothèque du Grand Séminaire remontent à la fondation du Séminaire en 1845.

de documentation pour les étudiants de l'Institut catéchétique, qui est devenu par la suite l'Institut de pédagogie religieuse. Aujourd'hui, dans le cadre de la LSRS, la Bibliothèque du Grand Séminaire constitue une documentation scientifique pour les programmes de recherche et les enseignements des deux départements ainsi que pour les questions de religion et société.

En outre, la Bibliothèque du Grand Séminaire a pu rassembler, grâce surtout à des dons et des héritages, une collection importante de publications luxembourgeoises, qui est aujourd'hui la deuxième en importance du pays, de même qu'un fonds de livres anciens et précieux, conservant ainsi le patrimoine de bibliothèques dissoutes lors de la Révolution française. Il y a une dizaine d'années, la bibliothèque per-



Photo d'une lettre du Bienheureux John Henry Newman

Sa mission initiale était la mise à disposition de la documentation philosophique et théologique nécessaire aux séminaristes et au clergé. Ses collections se sont diversifiées et enrichies au fil des années de nombreux livres d'histoire, notamment de la Seconde Guerre mondiale, de philosophie, de livres d'art et même des sciences exactes. Dès 1970, en plus, a été mis en place un centre



sonnelle du vicaire apostolique J.-Th. Laurent, fondateur du Séminaire, a également été confiée à la BSL.

Le 13 avril 2016, une convention a été signée avec le Consistoire israélite luxembourgeois : le Centre Jean XXIII accueillera désormais la bibliothèque du Consistoire dans ses locaux. Le fonds de la bibliothèque du Consistoire sera intégré progressivement dans le catalogue collectif du réseau des bibliothèques luxembourgeoises. Ces conventions constituent un pas important vers la création d'un centre de documentation interreligieux dans le cadre de la Luxembourg School of Religion & Society au Centre Jean XXIII, ouverte à la collaboration des autres cultes conventionnés.

Les collections de la BSL sont estimées à environ 150.000 volumes, dont une grande partie est déjà répertoriée dans le catalogue collectif des bibliothèques luxembourgeoises dont elle fait partie depuis 1987.

“ Les collections de la BSL sont estimées à environ 150.000 volumes, dont une grande partie est déjà répertoriée dans le catalogue collectif des bibliothèques luxembourgeoises.

Suite au départ à la retraite du Pr Thomas Osborne en 2016, c'est Madame Isabelle Wies qui assure dorénavant la fonction de responsable de la bibliothèque.



### 3. Le Séminaire et la formation des futurs ministres du culte

Le Centre Jean XXIII – Séminaire de Luxembourg continue d'assurer en collaboration avec des facultés de théologie et des instituts de formation reconnus la formation initiale des futurs prêtres, diacres et ministres du culte laïcs suivant les normes canoniques. Ces normes sont régulièrement mises à jour ; une nouvelle version a notamment été publiée en 2016. Par ailleurs, tous les candidats aux ministères ordonnés doivent se soumettre à un examen psychologique pour prévenir tout risque d'abus sexuels.

Le « cours pastoral », assuré dans le cadre de la LSRS, prépare tous les futurs ministres du culte à l'exercice de leurs tâches respectives en les introduisant aux réalités de l'archidiocèse et en développant une attitude de praticien réflexif. Il inclut une formation de prévention aux abus sexuels.

En 2016, le Séminaire de Luxembourg comptait 4 séminaristes dont 1 a été ordonné prêtre au cours de l'année. Ils ont été formés à Trèves, Burg Lantershofen et Paris. Par ailleurs, deux séminaristes

du Chemin néocatéchuménal se préparent à exercer leur ministère dans l'archidiocèse de Luxembourg.

Une vocation redécouverte par le Concile Vatican II est le diaconat permanent. En 2016, 13 candidats se préparaient à assurer ce ministère. Un nouveau diacre a été ordonné en 2016 et 5 candidats ont intégré le « cours pastoral » en automne 2016, dernière étape de formation en vue de l'ordination prévue pour 2017. La formation spirituelle des candidats





et la formation continue des diacres sont également assurées en lien avec la LSRS.

Les professeurs du séminaire ont également travaillé à l'élaboration d'un programme de formation en philosophie et théologie correspondant aux normes

canoniques à dispenser au Centre Jean XXIII – Grand Séminaire à partir de septembre 2017. Il s'agit de répondre à un besoin de formation de l'archidiocèse, à travers une mise à jour des critères et programmes de formation du Centre Jean XXIII – Grand Séminaire.

## 4. Les structures d'accueil du Centre Jean XXIII – Grand Séminaire

Le Centre Jean XXIII a été conçu pour héberger et former des futurs prêtres et aussi comme centre de rencontre diocésain. Différents conseils, associations et commissions diocésains y tiennent leurs réunions ou invitent à des conférences. Citons par exemple le Conseil presbytéral, la Commission Jus-

tant qu'elle aménage son centre paroissial et les étudiants en master de la Sacred Heart University y sont logés. Pour autant qu'elles soient disponibles, le Centre Jean XXIII met ses structures à disposition d'autres demandeurs.



Toutes activités confondues, en 2016, le Centre Jean XXIII a accueilli 14.052 personnes, ce qui correspond à une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente (11.681 personnes). On a compté 662 réunions (augmentation de 16 % par rapport à 2015 où on en avait compté 570). Ceci représente des activités de 3.185 heures (2.223 en 2015, augmentation de 43 %). Ces activités ont été réparties sur 264 jours (214 en 2015, augmentation de 23 %), chiffre important quand on sait que l'année 2016 comptait 253 jours ouvrés.

tice et Paix ou encore la Conférence Saint-Yves, l'association luxembourgeoise des juristes catholiques. En 2016, la réunion annuelle de responsables des administrations diocésaines de Trèves et Luxembourg avec leurs évêques s'est tenue à Luxembourg au Centre Jean XXIII, consolidant les rapports professionnels et personnels. En septembre 2016, 25 étudiants réfugiés, en attente ou ayant déjà le statut de bénéficiaires de protection internationale au Luxembourg, ont reçu leurs certificats de participation à un cours intensif de français (200 heures au total) au Centre Jean XXIII, une initiative dans le cadre du projet « Reech eng Hand » de l'Archevêché.

Depuis 2015, le Centre Jean XXIII s'ouvre à des organismes externes, notamment aux autres cultes conventionnés et à la Sacred Heart University. La communauté anglicane y a établi ses bureaux pen-



**Le Centre Jean XXIII s'ouvre à des organismes externes. En 2016, il a accueilli plus de 14.000 personnes.**

Pour y arriver, il a fallu restructurer et développer tant le service technique que les services d'accueil. Une collaboratrice a été recrutée pour assurer l'accueil des visiteurs et la gestion des événements. Le service de nettoyage a été transféré à une entreprise pour garantir un service professionnel et jouir de la flexibilité nécessaire pour répondre à une demande variable. La gérance est assurée par M. Claude Holper et son équipe.

Le service technique a géré la rénovation de certaines salles, amélioré la présentation des espaces

verts et équipé les structures du matériel technique adapté (sonorisation, projecteur sans fil, grands écrans plasma, wifi accessible dans tous les espaces). Le site internet du Centre Jean XXIII informe sur les différentes activités qui ont lieu dans nos locaux et tient à la disposition des visiteurs les formulaires dont ils pourraient avoir besoin, notamment pour la location des salles.

Pour assurer un service de restauration professionnel, flexible et de haute qualité répondant à des

besoins variés (repas, buffets, réceptions, pauses-café, etc.), une convention de coopération a été signée le 17 décembre 2015 avec ProActif a.s.b.l. qui œuvre à la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, une équipe dynamique de ProActif assure la préparation et le service des repas sous la direction de M. Bruno Charton. En 2016, ProActif a servi 10.945 consommations. Ceci représente une augmentation de 75 % par rapport à 2015 (6.234 consommations toutes catégories confondues).

► Lire aussi : Le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire – Comptes annuels 2016 et notes aux comptes révisés, p. 79-87.



# **Partie B : Les rapports financiers pour l'exercice 2016**

Comptes consolidés révisés  
de l'Archevêché



# 1. Rapport de l'Économe général sur les comptes annuels consolidés de l'Archevêché clôturant au 31 décembre 2016 et approuvés par le Conseil pour les affaires économiques

## 1. Introduction

Pour la cinquième année consécutive, l'Archevêché publie ses comptes annuels consolidés établis selon les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

La publication de ces comptes vise à amener la transparence sur les moyens propres dont dispose l'Archevêché de Luxembourg pour remplir ses missions et assurer sa pérennité.

Ces moyens propres proviennent essentiellement des activités économiques exercées par l'Archevêché à travers ses participations dans le groupe média (Saint-Paul Luxembourg SA) et de la gestion de son patrimoine immobilier exercée principalement à travers les sociétés Lafayette SA et Maria Rheinsheim SA.

L'établissement et la publication d'une situation financière consolidée de l'Archevêché sont une initiative purement volontaire. Aucune obligation légale n'y contraint l'Archevêché.

Le Conseil pour les affaires économiques – ayant dans ses attributions, suivant le Code de droit canonique, l'approbation des recettes et des dépenses pour l'année écoulée – a dans sa séance du 31 mai 2017 approuvé les comptes consolidés au 31 décembre 2016 qui sont repris ci-après.

## 2. Quelques explications sur le contexte des comptes consolidés

Pour pouvoir interpréter correctement ces comptes annuels consolidés, il est important de préciser les **différentes activités exercées** par l'Archevêché :

1. Ses activités directes concernent l'action pastorale.
2. Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, l'Archevêché est actif dans les domaines suivants :
  - a. l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion ;
  - b. l'achat, la vente, la gestion simple, la gestion en tant que syndic et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers.

Un premier aspect important dans l'élaboration des comptes consolidés concerne le **périmètre de consolidation** qui détermine l'ensemble des sociétés dont les résultats sont inclus dans les comptes consolidés en annexe.

Ce périmètre de consolidation est décrit dans la note 2 des comptes annuels consolidés. En résumé, via sa participation dans la société Lafayette SA, l'Archevêché détient des intérêts dans différentes sociétés dont le principal ensemble en termes de taille est le groupe média autour de Saint-Paul Luxembourg SA.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire, etc.) et les fabriques d'église présentes sur le territoire de l'Archidiocèse ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché : ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités juridiques.

La consolidation comptable a pour but de regrouper les résultats et le patrimoine de l'ensemble des sociétés tombant dans le périmètre de consolidation, de sorte que tous les avoirs et dettes des différentes sociétés consolidées se trouvent repris dans un seul bilan. Il en va de même pour le compte de profits et de pertes et le tableau des immobilisations consolidé qui reprennent l'ensemble des opérations réalisées comptablement au cours de l'année 2016.

À partir de l'exercice 2016, des nouvelles règles concernant le contenu, la dénomination et la présentation des postes du bilan et du compte de profits et pertes sont entrées en vigueur (cf. note aux comptes 4). Tous les états financiers 2015 des 10 entités juridiques du périmètre de consolidation « intégration globale » 2015 ont été retraités afin de les aligner sur les nouvelles règles 2016 et de les rendre ainsi comparables.

Par rapport aux comptes consolidés publiés en 2016, le contenu 2015 des postes suivants de charges et de produits a subi des reclassements pour cette publication-ci et leurs soldes s'en trouvent modifiés :

- corrections de valeur sur
  - éléments de l'actif circulant
  - sur immobilisations financières et valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant
- autres charges d'exploitation
- autres produits d'exploitation
- produits provenant de participations (comparé à « produits des immobilisations financières » des comptes 2015)

## 3. Le résultat net consolidé et son évolution par rapport à 2015

Le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2016 avec un bénéfice total consolidé d'EUR 4.107.332,51 (part du groupe : EUR 4.079.111,19) contre un bénéfice consolidé en 2015 d'EUR 5.288.719,38 (part du groupe : EUR 5.293.172,32).



Ceci correspond à une baisse du bénéfice consolidé d'EUR 1.181.386,87 par rapport à 2015, le bénéfice de 2016 se situant entre celui de 2014 et celui de 2015.

La baisse du bénéfice par rapport à 2015 provient de l'évolution des résultats des deux composantes du groupe : le sous-groupe Lafayette SA et l'entité juridique Archevêché.

Le bénéfice du sous-groupe Lafayette a baissé d'EUR 403.354,92, soit en arrondi 34 % de la baisse du bénéfice consolidé et le déficit de l'entité Archevêché a augmenté d'EUR 778.031,95 soit en arrondi 66 % de la baisse du bénéfice consolidé.

À noter que l'Archevêché a décidé de dimensionner sa subvention 2016 au Centre Jean XXIII de façon à permettre à celui-ci d'augmenter substantiellement son excédent en 2016 et d'alimenter ainsi ses réserves pour ses projets postérieurs à 2016. La contribution 2016 d'EUR 485.000,00 de l'Archevêché au Centre Jean XXIII se retrouve donc intégralement dans l'augmentation de l'excédent de celui-ci. Environ 62 % de l'augmentation du déficit de l'Archevêché ont donc été alloués aux réserves du Centre Jean XXIII.

#### 4. L'évolution des produits et des charges par rapport à l'exercice 2015

Au niveau des **produits**, les baisses les plus importantes concernent

- les autres produits d'exploitation qui baissent d'EUR 889.203,10 pour s'établir à EUR 4.429.413,75
- le chiffre d'affaires qui baisse d'EUR 796.229,84 pour s'établir à EUR 66.007.148,50

La baisse des autres produits d'exploitation vient surtout de la baisse du poste « plus-values sur cession d'immeubles », c'est-à-dire d'un poste non récurrent classé dans la présentation « schéma 2015 » de l'exercice 2015 sous la ligne « produits exceptionnels ».

L'augmentation en 2016 d'un autre type de produit non récurrent, la « reprise sur impôts différés », vient plus que compenser la baisse ci-dessus. (cf. note aux comptes 16).

Concernant l'évolution des **charges**, nous nous limiterons ici aux variations importantes sur des postes de charges non énumérés sous le point 2. Elles concernent surtout 3 postes de charges :

1. augmentation des **frais de personnel** d'EUR 884.865,58 par rapport à 2015 ;
2. baisse des **corrections de valeur** sur immobilisations incorporelles et corporelles d'EUR 239.405,32 (cf. « évolution de l'actif immobilisé » en note aux comptes 6) ;
3. baisse des **intérêts et autres charges financières** d'EUR 99.045,87, ce qui représente une baisse de presque 40 %.

Ad 1 :

Plus de la moitié de cette augmentation provient des frais de personnel 2016 de la société Régie Immobilière SARL qui était

« absente » de cette ligne de charges en 2015 puisqu'elle était mise en équivalence sur cet exercice.

Ad 3 :

Cette baisse reflète la réduction importante en 2016 de l'endettement bancaire du Groupe (cf. point 6).

#### 5. Les fonds dédiés

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, ces fonds dédiés sont renseignés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés de biens immobiliers et de fonds reçus destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci apporte son soutien.

Le montant des fonds dédiés inscrits au passif s'élève au 31 décembre 2016 à EUR 3.411.719,97.

Les deux composantes majeures de ce montant sont (cf. note aux comptes 11) :

- EUR 2.279.942,71 dédiés à MISSIO Luxembourg ;
- EUR 265.418,04 dédiés aux archives diocésaines.

Les responsables de MISSIO Luxembourg sont comptables et responsables de l'utilisation et de la gestion des postes à l'actif du bilan représentant ces fonds dédiés : avoirs en banque et immeubles.

#### 6. Fonds propres et dettes

Les fonds propres ont franchi la barre des 100 millions d'EUR pour la première fois depuis l'établissement des comptes consolidés. En augmentation d'EUR 4.028.044,71 par rapport à la clôture 2015, ils s'élèvent à EUR 103.249.328,59 au 31 décembre 2016.

Les dettes ont baissé d'EUR 6.821.588,88 par rapport au 31 décembre 2015 pour s'établir à EUR 31.928.799,00 à la clôture 2016.

Les dettes bancaires représentent ici le poste avec la baisse la plus importante : EUR 6.787.045,24 par rapport au 31 décembre 2015. Elles concernent uniquement le sous-groupe Lafayette. Avec des liquidités d'EUR 8.906.417,40 et des dettes bancaires à court terme d'EUR 5.287.926,22, ce sous-groupe présente en date comptable une trésorerie nette positive d'EUR 3.618.491,18 au 31 décembre 2016.

Les trois composantes majeures des dettes au 31 décembre 2016 sont :

1. les dettes liées à la fiscalité et à la sécurité sociale pour EUR 17.361.749,26 (54,4 % du total) ;
2. les autres dettes pour un montant d'EUR 5.583.358,77 (17,5 % du total) ;



3. les dettes à court terme envers des établissements de crédit pour EUR 5.287.926,22 (16,6 % du total).

Ad 1. :

Les Impôts différés représentent avec EUR 14.151.789,21 la majeure partie de ce montant (cf. note aux comptes 5.2.k) et 12.1).

Ad 2. :

Ce poste comprend à hauteur d'EUR 3.885.259,47 des prêts reçus de la part d'un organisme poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché (cf. note aux comptes 12.2).

## 7. Perspectives financières pour l'avenir

La convention signée le 26 janvier 2015 entre l'Archevêché et le Ministère des Cultes fixe dans ses articles 7 et 16 les modalités et le montant de l'enveloppe financière qui sera accordée à l'avenir à l'Église catholique.

Le 23 juillet 2016, la loi mettant en œuvre cette convention a été signée par le Grand-Duc. Publiée ensuite au Mémorial A n° 147, elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le 1<sup>er</sup> article de la loi définit le soutien financier maximal annuel de l'État et ses modalités d'octroi.

À court et moyen terme, c'est la disposition suivante de la loi qui aura un impact progressif sur les comptes de l'Archevêché (art. 8 et 9 inter alia) :

Toute nouvelle embauche de prêtre, diacre ou laïc au service de l'Église est maintenant, et ceci depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, directement à charge du budget de l'Archevêché. L'intégralité des frais de personnel mensuels des nouvelles embauches sera supportée par l'Archevêché. Sur les 4 premiers mois de l'entrée en vigueur de cette loi, aucune embauche n'a encore été réalisée. Ce sera donc à partir de l'exercice 2017, et de façon progressive, que ces articles de la loi déploieront leurs effets.

Dans tous les domaines d'activité du groupe Archevêché, dans le domaine de la pastorale, de l'immobilier et des médias, nous devons par conséquent continuer et intensifier nos efforts dans la recherche aussi bien d'économies que de sources de croissance et de résultat dans le domaine commercial. Parallèlement, les appels aux dons et les activités de levées de fonds par la Fondation Sainte Irmine devront aussi être développés.

**Marc Wagener**, Économiste général



## 2. Rapport d'audit

### Au Conseil pour les affaires économiques de l'Archevêché de Luxembourg

#### Rapport sur les comptes annuels consolidés

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de Archevêché de Luxembourg, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016, le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### Responsabilité de l'Économe général pour les comptes annuels consolidés

L'Économe général est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil pour les affaires économiques et l'Économe général, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion

À notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Archevêché de Luxembourg au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à l'Économe général. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de l'Économe général mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.



En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Le rapport de l'Économiste général sur les comptes annuels consolidés est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
Représentée par

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2017

François Mousel



**PricewaterhouseCoopers**, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg  
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, [www.pwc.lu](http://www.pwc.lu)

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)  
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518





## 3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2016

Archevêché de Luxembourg  
 Bilan consolidé au 31 décembre 2016 exprimé en EUR

	Note(s)	2016	2015
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif immobilisé</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.2a),6		
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux		362.694,91	349.961,91
Frais de recherche et de développement		7.082,86	14.165,74
Mali de fusion		93.204,63	139.807,63
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		26.090,00	0,00
		<b>489.072,40</b>	<b>503.935,28</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.2b),6		
Terrains et constructions		127.316.219,88	130.293.951,80
Installations techniques et machines		796.598,00	1.056.337,00
Autres installations, outillage et mobilier		553.304,13	613.187,74
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		423.424,22	191.927,91
		<b>129.089.546,23</b>	<b>132.155.404,45</b>
<b>Immobilisations financières</b>	5.2c),6,7		
Parts dans des entreprises liées	7	2,00	1,00
Participations mises en équivalence	8	366.223,03	167.944,34
Participations	7	1,00	2,00
Titres ayant le caractère d'immobilisations		1.000,00	1.000,00
Autres prêts		9.123,88	9.096,88
		<b>376.349,91</b>	<b>178.044,22</b>
		<b>129.954.968,54</b>	<b>132.837.383,95</b>
<b>Actif circulant</b>			
<b>Stocks</b>	5.2d)		
Matières premières et consommables		645.626,27	584.088,99
Produits en cours de fabrication		988,08	22.999,48
Produits finis et marchandises		427.812,92	364.589,01
		<b>1.074.427,27</b>	<b>971.677,48</b>
<b>Créances</b>	5.2e)		
Créances résultant de ventes et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		4.935.855,86	6.105.965,96
Créances sur des entreprises liées - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		24.665,12	22.426,46
Créances sur des entreprises avec un lien de participation - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.369.540,23	1.484.662,26
Autres créances - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.538.225,43	1.986.687,32
		<b>8.868.286,64</b>	<b>9.599.742,00</b>
<b>Valeurs mobilières</b>	5.2f)	649.606,16	751.782,71
<b>Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse</b>		10.719.170,50	10.370.086,85
		<b>21.311.490,57</b>	<b>21.693.289,04</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	5.2g)	175.318,99	216.705,38
<b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>		<b>151.441.778,10</b>	<b>154.747.378,37</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg  
Bilan consolidé au 31 décembre 2016 exprimé en EUR

	Note(s)	2016	2015
<b>PASSIF</b>			
<b>Fonds propres</b>			
Fonds propres initiaux	9.1	25.571.398,75	25.571.398,75
Réserves			
- autres réserves non disponibles	9.2	2.482.363,18	2.482.363,18
Résultats reportés		98.766.964,26	100.582.570,23
Réserves de consolidation		-27.650.508,79	-34.708.220,60
Résultat de l'exercice (part du Groupe)		4.079.111,19	5.293.172,32
		<b>103.249.328,59</b>	<b>99.221.283,88</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>			
Parts des minoritaires dans les capitaux propres	3.2	2.169.207,36	2.173.660,30
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)		28.221,32	-4.452,94
		<b>2.197.428,68</b>	<b>2.169.207,36</b>
<b>Provisions</b>			
Provisions pour pensions et obligations similaires	5.2h)	22.000,00	22.000,00
Autres provisions	10	5.097.568,50	4.682.974,92
		<b>5.119.568,50</b>	<b>4.704.974,92</b>
<b>Fonds dédiés</b>			
	5.2i),11	<b>3.411.719,97</b>	<b>4.293.351,64</b>
<b>Dettes</b>			
Dettes envers des établissements de crédit	5.2j)		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		5.287.926,22	5.447.947,24
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		0,00	6.627.024,22
Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.766.709,13	2.137.546,60
Dettes envers des entreprises avec un lien de participation			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		929.055,62	1.027.015,24
Autres dettes			
- Dettes fiscales		1.474.819,08	1.357.919,45
- Dettes au titre de la sécurité sociale		1.735.140,97	1.296.105,19
- Autres dettes	12.2		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		5.483.358,77	5.423.084,82
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		100.000,00	0,00
Impôts différés	5.2k),12.1	14.151.789,21	15.433.745,12
		<b>31.928.799,00</b>	<b>38.750.387,88</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			
	5.2g),13	5.534.933,36	5.608.172,69
<b>TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)</b>		<b>151.441.778,10</b>	<b>154.747.378,37</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.



Archevêché de Luxembourg

Compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2016 exprimé en EUR

	Note(s)	2016	2015
1. Chiffre d'affaires net	5.2o),14	66.007.148,50	66.803.378,34
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication		-46.540,62	-11.064,07
4. Autres produits d'exploitation		4.429.413,75	5.318.616,85
5. Matières premières et consommables et autres charges externes			
a) Matières premières et consommables		-10.581.449,39	-7.959.637,60
b) Autres charges externes		-16.990.795,23	-19.499.013,75
		<b>-27.572.244,62</b>	<b>-27.548.651,35</b>
6. Frais de personnel	15		
a) Salaires et traitements		-30.908.868,93	-29.970.971,19
b) Charges sociales			
i) couvrant les pensions		-183.351,61	-183.775,60
ii) autres charges sociales		-3.315.215,55	-3.368.847,06
c) Autres frais de personnel		-1.378,01	-354,67
		<b>-34.408.814,10</b>	<b>-33.523.948,52</b>
7. Correction de valeur			
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	6	-3.672.903,99	-3.912.309,31
b) sur éléments de l'actif circulant		-38.974,59	-445.218,36
		<b>-3.711.878,58</b>	<b>-4.357.527,67</b>
8. Autres charges d'exploitation	17	-1.804.745,48	-1.583.877,68
9. Produits provenant de participations			
b) provenant des autres participations		13.500,00	21.001,50
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé		1,63	0,00
11. Autres intérêts et autres produits financiers			
b) autres intérêts et produits financiers		4.794,80	24.866,30
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		158.633,61	16.999,68
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	5.2c+f),6	-512,33	243.469,78
14. Intérêts et autres charges financières			
b) autres intérêts et charges financières		-152.819,19	-251.865,06
15. Impôts sur le résultat		53.526,25	-25.775,00
<b>16. Résultat après impôts sur le résultat</b>		<b>2.969.463,62</b>	<b>5.215.623,10</b>
17. Autres impôts ne figurant pas sous le poste 1. à 16. Reprise sur impôts différés	16	-144.087,02 1.281.955,91	-90.512,91 163.609,19
<b>18. Résultat de l'exercice</b>		<b>4.107.332,51</b>	<b>5.288.719,38</b>
dont : attribuable au groupe		4.079.111,19	5.293.172,32
attribuable aux intérêts minoritaires	3.2	28.221,32	-4.452,94

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.







## 4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2016

### Note 1 – Généralités

L'historique de la personnalité juridique de l'Archevêché de Luxembourg peut être retracé comme suit :

L'Évêché de Luxembourg a été érigé par la loi du 30 avril 1873. Une loi du 30 avril 1981 lui a conféré la personnalité juridique. Il est depuis lors constitué en tant que personne juridique de droit public. Le 23 avril 1988, l'Évêché de Luxembourg est élevé au rang et à la dignité d'un Archevêché. L'Archevêché de Luxembourg (numéro d'identité : 18735400025) est établi à Luxembourg-Ville au no 4, rue Génistère.

La structure territoriale de l'Archevêché recoupe le même territoire que l'Archidiocèse de Luxembourg.

L'Archevêché de Luxembourg détient 100 % des actions de la société Lafayette SA. L'Archevêché et les sociétés qu'il détient directement et indirectement (le Groupe Archevêché) sont principalement actifs dans les domaines suivants :

- L'Archevêché de Luxembourg est directement actif dans l'action pastorale.
- Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, le Groupe Archevêché est actif dans les domaines suivants :
  - a) l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion ;
  - b) l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et ceci pour son propre compte ou pour compte de tiers.

L'Archevêché de Luxembourg n'a pas d'obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Dans un but de transparence et à l'initiative de l'Archevêque, des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été établis et rendus publics pour la première fois en 2013. L'établissement de ces comptes annuels consolidés est fait sous la responsabilité de l'Économiste général de l'Archevêché. Pour des besoins de transparence financière, la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales a été appliquée pour l'établissement de ces comptes consolidés.

L'exercice social débute le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre.

### Note 2 – Périmètre de consolidation

Les entités juridiques faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- (1) Archevêché de Luxembourg
- (2) Lafayette SA (100 %) gestion patrimoniale, prise de participations
- (3) Saint-Paul Luxembourg SA (100 %) édition, impression et vente de journaux, périodiques et livres
- (4) Libo SA (100 %) exploitation de librairies
- (5) Société Maria Rheinsheim SA (95,188 %) société immobilière
- (6) Immo Bruyères SARL (anc. Reliure Saint-Paul) (100 %) location immobilière
- (7) régie.lu SA (100 %) régie publicitaire
- (8) Carrefour SA (100 %) location immobilière
- (9) Régie Immobilière SARL (100 %) commercialisation d'annonces immobilières
- (10) Société Européenne de Communication Sociale SARL « Radio Latina » (80,50 %) exploitation d'émetteurs de radiodiffusion
- (11) Infomail SA (45 %) commercialisation et diffusion d'imprimés et d'articles publicitaires
- (12) HR Communication SA (50 %) agence de communication dans le domaine des ressources humaines
- (13) Luxmediahouse SA (50 %) régie publicitaire
- (14) Print Solutions SARL (50 %) vente d'imprimés

Toutes ces entités juridiques ont leur siège social au Luxembourg.

Les sociétés (1) à (10) sont consolidées par la technique de l'intégration globale en tenant compte d'éventuels intérêts minoritaires et en respectant la notion que l'Archevêché exerce sur ces sociétés commerciales un contrôle au sens de la section XVI de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les sociétés (11) à (14), dans lesquelles l'Archevêché détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle compris entre 20 % et 50 % sont mises en équivalence.

Les participations mises en équivalence sont inscrites à l'actif à concurrence de la fraction des capitaux propres de l'entreprise associée représentée par cette participation à la date de clôture.

En accord avec l'article 317-1 (intérêt non significatif) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation :

- Mediapart SA (100 %) prises de participations
- Simon Pierre SA (100 %) gestion immobilière
- Videopress SA (39,38 %) productions audiovisuelles (liquidation clôturée en mars 2017)
- LBF Group SA (50 %) commerce et prestations de services dans le domaine de l'internet (en liquidation)

Les autres organisations catholiques présentes sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg (congrégations religieuses,

Grand Séminaire, etc.) et les fabriques d'église ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché, car ce dernier n'exerce pas de contrôle direct sur ces entités.

### Note 3 – Structure et base de présentation des comptes consolidés

#### 3.1 Écarts de première consolidation

La consolidation est effectuée en accord avec l'article 322(1) a) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les valeurs comptables des actions ou parts dans le capital des sociétés comprises dans la consolidation sont compensées par la fraction des capitaux propres des sociétés comprises dans la consolidation qu'elles représentent. Cette compensation se fait sur la base des valeurs comptables existant à la date à laquelle cette société est incluse pour la première fois dans la consolidation.

Les différences résultant de la compensation sont imputées, dans la mesure du possible, directement aux postes du bilan consolidé qui ont une valeur différente à leur valeur comptable. La différence qui subsiste sera traitée en accord avec les articles 333 et 334 de la loi modifiée du 10 août 1915. Depuis le 31 décembre 2014, il n'y a plus de différence de consolidation positive (goodwill) subsistant à l'actif du bilan.

#### 3.2 Intérêts minoritaires

La part du capital des filiales consolidées par intégration globale détenue par des tiers, ainsi que la part qui revient à ceux-ci dans les réserves, les résultats reportés et les résultats de l'exercice sont repris sous le poste « intérêts minoritaires » au bilan consolidé et au compte de profits et pertes consolidé.

#### 3.3 Élimination d'opérations entre sociétés consolidées

Les créances et dettes entre les sociétés incluses dans la consolidation ainsi que les produits et charges afférents aux opérations effectuées entre elles ont été éliminés.

### Note 4 – Présentation des données financières comparatives

Suite au règlement grand-ducal du 18 décembre 2015 déterminant la forme et le contenu des schémas de présentation du bilan et du compte de profits et pertes applicables aux exercices débutant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, certains chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

### Note 5 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

#### 5.1 Méthodes de conversion

Le bilan consolidé et le compte de profits et pertes consolidé de l'Archevêché sont exprimés en euros (EUR). Les comptes annuels des sociétés consolidées sont exprimés dans la même devise.

À l'exception des immobilisations incorporelles et corporelles et des titres de participation qui sont maintenus au taux historique, tous les actifs et dettes en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges, en devise autre que l'EUR, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les bénéfices et les pertes de change réalisés, ainsi que les pertes de change non réalisées, sont enregistrés au compte de profits et pertes consolidé.

#### 5.2 Résumé des principales règles d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par l'Économiste général de l'Archevêché.

La préparation des comptes consolidés implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi à l'Archevêché d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes consolidés de la période durant laquelle les hypothèses ont changé. L'Archevêché estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes consolidés donnent ainsi une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

L'Archevêché fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Archevêché sont les suivantes :

##### a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif au bilan à leur coût d'acquisition. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Pour les acquisitions faites pendant l'exercice, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois selon que l'acquisition a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations corporelles sont les suivants :

	Durée d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	3 à 10 ans et 42 à 50 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Mali de fusion	10 ans

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation incorporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière



à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations incorporelles en cours ne sont pas amorties.

#### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Pour les acquisitions faites pendant l'exercice, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois selon que l'acquisition a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations corporelles sont les suivants :

	Taux d'amortissement
Constructions	2 % à 20 %
Installations techniques et machines	6,5 % à 30 %
Autres installations, outillage et mobilier	10 % à 33,33 % *

(\* 0 % pour les œuvres d'art)

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation corporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est actée de manière à refléter cette perte potentielle. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties.

Lors de diverses réorganisations des sociétés détenues par l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible, ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci.

Les mêmes règles d'amortissement et de valorisation que pour les actifs sous-jacents s'appliquent à ces plus-values latentes.

Au cours de l'exercice 2015, l'Archevêché a reçu par acte de donation assortie de charges et obligations, un ensemble de biens immobiliers situé au Luxembourg. Ce bien est inscrit à l'actif pour son coût d'acquisition augmenté de la charge estimée correspondant aux obligations spéciales de l'acte de donation. À l'actif le bien immobilier est amorti selon sa durée d'utilisation estimée. Les obligations reconnues au passif seront utilisées au fur et à mesure que l'Archevêché s'en décharge. Une partie des obligations spéciales ne prend effet que dans le cas d'un éventuel futur développement immobilier. Ces obligations éventuelles ne sont pas reconnues au passif.

#### c) Immobilisations financières

L'Archevêché comptabilise les parts dans des entreprises liées et les participations non consolidées à leur valeur d'acquisition.

Des corrections de valeur sont actées lorsque les immobilisations financières présentent une dépréciation durable. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

#### d) Stocks

Les matières premières et consommables et les marchandises sont évaluées au prix de la dernière entrée.

Les produits en cours de fabrication et les produits finis sont comptabilisés à leur coût de revient. Les stocks font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la fin de l'exercice est inférieure au coût de revient. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

#### e) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées si leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

#### f) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au dernier cours disponible pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.

Une correction de valeur est enregistrée aux comptes de pertes et profits lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

#### g) Comptes de régularisation actif/passif

Ces postes comprennent les produits perçus/charges payées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

#### h) Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à la date de survenance.

Les provisions pour pensions et obligations similaires ont été évaluées à leur valeur actuarielle.

#### i) Fonds dédiés

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés à une activité, une œuvre ou un autre but bien précis. Le capital et les revenus peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été légués ou donnés. Voir également note 11.

**j) Dettes**

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale ou le cas échéant à la valeur résiduelle.

**k) Impôts différés**

Lors de diverses réorganisations des sociétés de l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci. Sur ces éléments ont été calculés des impôts différés pour tenir compte de la charge fiscale potentielle en prenant en compte des hypothèses raisonnables de réalisation des plus-values en question et de réinvestissement des prix de cession.

**l) Compromis de vente (biens immobiliers)**

Les compromis de vente signés de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés. La comptabilisation des ventes de biens immobiliers n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de vente est signé.

**m) Actes de donations**

La comptabilisation des actes de donations n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de donation est signé.

Si un tel acte contient des conditions suspensives, alors l'acte n'est comptabilisé qu'au moment où ces conditions suspensives sont réalisées.

**n) Successions**

Lorsque l'Archevêché est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où l'Archevêché entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où un notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque l'Archevêché reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

**o) Montant net du chiffre d'affaires**

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation de services correspondant aux activités ordinaires du Groupe, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.



Note 6 – Évolution de l'actif immobilisé

	Valeur d'acquisition au 01.01.2016 €	Variations périmètre €	Acquisitions en 2016 €	Transfert de l'exercice €	Sorties et cessions en 2016 €	Valeur d'acquisition au 31.12.2016 €	Corrections de valeur au 01.01.2016 €	Variations périmètre €	Dotations de l'exercice €	Dotations exercices antérieurs €	Mise en équivalence €	Reprises de l'exercice €	Corrections de valeur au 31.12.2016 €	Valeur nette au 31.12.2016 €
<b>Immobilisations incorporelles</b>														
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux	752.726,71	150.000,00	4.650,00	0,00	0,00	907.376,71	402.764,80	30.000,00	111.917,00	0,00	0,00	0,00	544.681,80	362.694,91
Frais de développement	35.414,38	0,00	0,00	0,00	0,00	35.414,38	21.248,64	0,00	7.082,88	0,00	0,00	0,00	28.331,52	7.082,86
Mali de fusion activé (part amortissable)	466.028,48	0,00	0,00	0,00	0,00	466.028,48	326.220,85	0,00	46.603,00	0,00	0,00	0,00	372.823,85	93.204,63
Comptes versés et immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	26.090,00	0,00	0,00	26.090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26.090,00
	<b>1.254.169,57</b>	<b>150.000,00</b>	<b>30.740,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.434.909,57</b>	<b>750.234,29</b>	<b>30.000,00</b>	<b>165.602,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>945.837,17</b>	<b>489.072,40</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>														
Terrains et constructions	190.411.908,97	0,00	132.460,86	0,00	-155.709,33	190.388.660,50	60.117.957,17	0,00	2.971.467,62	8.390,95	0,00	-25.375,12	63.072.440,62	127.316.219,88
Installations techniques et machines	3.634.178,86	0,00	48.403,65	0,00	-107.729,70	3.574.852,81	2.577.841,86	0,00	301.890,22	6.252,43	0,00	-107.729,70	2.778.254,81	796.598,00
Autres installat., outillage et mobilier	5.281.569,34	16.865,40	166.607,02	786,57	-431.333,03	5.034.495,30	4.668.381,60	3.580,31	233.943,27	0,00	0,00	-424.714,01	4.481.191,17	553.304,13
Comptes versés et immobilisations corporelles en cours	191.927,91	0,00	232.282,88	-786,57	0,00	423.424,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423.424,22
	<b>199.519.585,08</b>	<b>16.865,40</b>	<b>579.754,41</b>	<b>0,00</b>	<b>-694.772,06</b>	<b>199.421.432,83</b>	<b>67.364.180,63</b>	<b>3.580,31</b>	<b>3.507.301,11</b>	<b>14.643,38</b>	<b>0,00</b>	<b>-557.818,83</b>	<b>70.331.886,60</b>	<b>129.089.546,23</b>
<b>Immobilisations financières</b>														
Parts dans des entreprises liées	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Participations mises en équivalence	867.560,13	1.250,00	0,00	0,00	-603.770,13	265.040,00	699.615,79	-55.396,07	1,00	0,00	-141.633,62	-603.770,13	-101.183,03	366.223,03
Participations	13.861,75	-7.500,00	0,00	0,00	0,00	6.361,75	13.859,75	-7.499,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6.360,75	1,00
Titres ayant le caractère d'immobilisations	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00
Autres prêts	9.096,88	27,00	0,00	0,00	0,00	9.123,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9.123,88
	<b>891.519,76</b>	<b>-6.222,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-603.770,13</b>	<b>281.527,63</b>	<b>713.475,54</b>	<b>-62.895,07</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-141.633,62</b>	<b>-603.770,13</b>	<b>-94.822,28</b>	<b>376.349,91</b>
<b>TOTAL</b>	<b>201.665.274,41</b>	<b>160.643,40</b>	<b>610.494,41</b>	<b>0,00</b>	<b>-1.298.542,19</b>	<b>201.137.870,03</b>	<b>68.827.890,46</b>	<b>-29.314,76</b>	<b>3.672.904,99</b>	<b>14.643,38</b>	<b>-141.633,62</b>	<b>-1.161.588,96</b>	<b>71.182.901,49</b>	<b>129.954.968,54</b>

Les terrains et constructions ont fait l'objet en juillet 2013 d'une évaluation par un expert indépendant. La valeur de marché globale à cette date a été estimée. Suite à cet exercice de valorisation immobilisation par immobilisation, l'Archevêché a acté des corrections de valeur exceptionnelles au 31 décembre 2012 sur les terrains et constructions d'EUR 19.457.861,83. Un complexe immobilier a été nouvellement

évalué en 2016, cette évaluation a confirmé les valeurs de l'évaluation de 2013.

L'Archevêché est d'avis que la valeur des terrains et constructions au bilan au 31 décembre 2016 ne donne pas lieu à des corrections de valeur supplémentaires en 2016.

## Note 7 – Parts dans les entreprises liées et participations

Comme indiqué à la note 2, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation :

Parts dans des entreprises liées	Siège	Date de clôture	Pourcentage détenu	Capitaux propres *	Résultat de l'exercice	Valeur comptable
Mediapart SA	Luxembourg	31.12.2016	100 %	-23.790,89	-924,23	1,00
Simon Pierre SA	Luxembourg	31.12.2016	100 %	56.830,50	-4.757,10	1,00
						<b>2,00</b>

\* y compris résultat de l'exercice.

Participations	Siège	Date de clôture	Pourcentage détenu	Capitaux propres *	Résultat de l'exercice	Valeur comptable
Videopress SA	Luxembourg	31.12.2016	39,38 %	-57.657,55	-5.096,39	1,00
						<b>1,00</b>

\* y compris résultat de l'exercice.

Le 16 mars 2017 la liquidation volontaire de Videopress SA a été clôturée.

## Note 8 – Participations mises en équivalence

Comme indiqué à la note 2, les sociétés suivantes sont mises en équivalence :

	Capitaux propres au 31.12.2016 * (part du Groupe) en EUR	Résultat de l'exercice 2016 (part du Groupe) en EUR	Valeur Comptable 2016 en EUR
Infomail SA **	42.110,26	-59.254,11	42.110,26
HR Communication SA	91.038,95	53.012,60	91.038,95
Luxmediahouse SA	7.063,83	-4.487,80	7.063,83
Print Solutions SARL	226.009,99	169.362,92	226.009,99
			<b>366.223,03</b>

\* y compris résultat de l'exercice (part du Groupe)

\*\* clôtures provisoires

La société Saint-Paul Luxembourg SA exerce un contrôle conjoint sur les trois sociétés HR Communication SA, Luxmediahouse SA et Print Solutions SARL, détenues à 50 % du capital social.

Au 15 décembre 2016, les associés de la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise SARL ont déclaré la clôture de la liquidation. Cette société avait été mise en équivalence dans les comptes 2015.

## Note 9 – Fonds propres

### 9.1 Fonds propres initiaux

Les fonds propres initiaux s'élèvent au 31 décembre 2016 à la somme d'EUR 25.571.398,75. Ce montant provient de fonds propres historiques et de dons et legs.

### 9.2 Autres réserves non disponibles

En vertu de l'article 54-6 LIR, certaines plus-values réalisées sur des ventes d'actifs lors d'exercices antérieurs ont été immunisées.

## Note 10 – Autres provisions

Ce poste se compose essentiellement, pour un montant d'EUR 4.283.625,87, de provisions au niveau de la filiale Saint-Paul Luxembourg SA. Les autres provisions au niveau de la filiale Saint-Paul Luxembourg SA sont constituées à hauteur de EUR 3.495.500 par des provisions pour charges de personnel (hors provisions pour congés non pris). Au niveau de l'Archevêché, ce poste comprend une dette provisionnée pour un montant d'EUR 572.393,63 correspondant aux obligations spéciales mentionnées dans la note 5.2.b).

## Note 11 – Fonds dédiés

Ce poste reprend les fonds (actifs immobilisés et liquidités) reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés au sens de la note 5.2 i).

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs,



L'Archevêché a opté en 2013 pour l'inscription de ces fonds dédiés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés de biens immobiliers et de fonds reçus destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci collabore.

Le poste s'élève au 31 décembre 2016 à EUR 3.411.719,97 et est représenté à concurrence d'EUR 2.279.942,71 par des fonds et du patrimoine immobilier destinés à MISSIO Luxembourg, à concurrence d'EUR 265.418,04 par des fonds dédiés aux « archives diocésaines » ainsi que divers autres fonds dédiés. Au cours de l'exercice 2016, l'Archevêché a confié les fonds dédiés à l'éducation des jeunes (EUR 804.055,56 au 31 décembre 2015) à la Fondation Sainte Irmine qui est mieux structurée pour faire des appels à projets et des appels aux dons.

MISSIO Luxembourg regroupe en particulier trois Œuvres Missionnaires (Œuvre de la Propagation de la Foi, Prêtres pour le Tiers-Monde, Enfance Missionnaire) qui, comme leurs pendants à l'étranger, sont des Œuvres Pontificales Missionnaires et dépendent ainsi directement du Saint-Siège. MISSIO Luxembourg a donc une mission diocésaine et une mission universelle. En raison de cette mission diocésaine et du fait qu'à Luxembourg MISSIO n'a pas de personnalité juridique séparée de celle de l'Archevêché, l'Archevêché a décidé de renseigner le patrimoine lié à MISSIO Luxembourg dans ses comptes sous la rubrique du passif « fonds dédiés ». Les avoirs correspondant à ces fonds dédiés sont repris à l'actif du bilan aux rubriques appropriées. Les responsables directs de MISSIO Luxembourg sont responsables et comptables de l'utilisation et de la gestion de ces fonds.

## Note 12 – Dettes

### 12.1 Impôts différés

Les impôts différés résultent essentiellement de l'évaluation, au moment des différentes réorganisations des sociétés de l'Archevêché, des terrains et constructions auxquels une partie des écarts de consolidation et du mali de fusion ont été affectés (voir note 3.1).

Les impôts différés ont été calculés en appliquant le taux en vigueur en 2017. Ce montant sera ajusté au cours des années suivantes en fonction de l'évolution du taux officiel.

### 12.2 Autres dettes

Les autres dettes reprennent à concurrence d'EUR 3.885.259,47 des prêts reçus de la part d'un organisme poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché (2015 : 3.885.259,47).

## Note 13 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation sont principalement composés des abonnements payés d'avance (« Luxemburger Wort » et « Télécran »).

## Note 14 – Montant net du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'actions et marchés géographiques est omise parce qu'elle est susceptible de porter préjudice au Groupe.

## Note 15 – Personnel employé par le groupe Archevêché pour ses activités pastorales et économiques

L'effectif moyen, hors ministres du culte (254 au 31 décembre 2016) et chargés de cours et enseignants de religion dans l'enseignement fondamental (210 au 31 décembre 2016), employé au cours de l'exercice, ventilé par catégories s'élève à :

	2016	2015
À plein temps	353	364
À temps partiel	85	86
<b>Total</b>	<b>438</b>	<b>450</b>

## Note 16 – Reprise sur impôts différés

Chaque année les impôts différés sont ajustés suite à l'amortissement de la réévaluation affectée aux bâtiments et recalculés en fonction du taux d'imposition en vigueur. La forte reprise en 2016 est due à la baisse du taux d'imposition lié à la réforme fiscale entrée en vigueur à partir de l'exercice 2017.

## Note 17 – Rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des différents organes diocésains, aux membres des Conseils d'administration et engagements en matière de pension à l'égard des anciens membres de ces organes

L'Archevêché n'a pas accordé de rémunération aux membres des différents organes diocésains au titre de leur fonction ni pris d'engagement en matière de pension, de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes. Les rémunérations allouées aux membres des Conseils d'administration des autres sociétés de l'Archevêché au titre de leurs fonctions s'élèvent à EUR 300.000,00.

## Note 18 – Avances et crédits accordés aux membres des différents organes diocésains, aux membres des autres organes d'administration et de surveillance

L'Archevêché n'a pas accordé d'avances ou crédits aux membres des différents organes diocésains et aux membres des Conseils d'administration ni pris d'engagements pour leur compte au titre de garantie.

## Note 19 – Engagements hors bilan

L'Archevêché s'est porté garant des engagements de Lafayette SA.

De son côté, la société Lafayette SA s'est portée caution solidaire et indivisible de la société Saint-Paul Luxembourg SA envers un établissement de crédit pour une ligne de crédits d'EUR 10.000.000. Cette ligne de crédit peut également être tirée par la société Lafayette SA elle-même.



Les engagements hors bilan du groupe Archevêché concernent des contrats de location et de leasing. Leur montant est peu significatif.

#### **Note 20 – Événements postérieurs à la clôture**

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture au 31 décembre 2016 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

#### **Note 21 – Organes de l'Archevêché responsables de la gestion et de l'établissement des finances**

L'administration financière de l'Archevêché est faite par l'Économe général sous la direction et la responsabilité de l'Archevêque, respectivement du Vicaire général pour les matières de sa compétence, et selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques.

Le statut et les fonctions du Conseil pour les affaires économiques ainsi que le statut de l'Économe général sont régis par les dispositions canoniques afférentes reprises dans les Canons 492 à 494 du Code de droit canonique qui précisent notamment :

##### **Canon 492 :**

1. Dans chaque diocèse sera constitué le Conseil pour les affaires économiques que préside l'Évêque diocésain lui-même ou son délégué ; il sera composé d'au moins trois fidèles nommés par l'Évêque, vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil, et remarquables par leur probité.
2. Les membres du Conseil pour les affaires économiques seront nommés pour cinq ans, mais ce temps écoulé, ils peuvent être reconduits pour d'autres périodes de 5 ans.
3. Sont exclues du Conseil pour les affaires économiques les personnes apparentées à l'Évêque jusqu'au quatrième degré de consanguinité ou d'affinité.

##### **Canon 493 :**

Outre les fonctions qui lui sont confiées au livre V sur les biens temporels de l'Église, il revient au Conseil pour les affaires économiques de préparer chaque année, selon les indications de l'Évêque diocésain, le budget des recettes et des dépenses à prévoir pour le gouvernement du diocèse tout entier pour l'année à venir, ainsi que d'approuver les comptes des recettes et des dépenses pour l'année écoulée.

##### **Canon 494 :**

1. Dans chaque diocèse, l'Évêque, après avoir entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques, nommera un Économe vraiment compétent dans le domaine économique et remarquable par sa probité.
2. L'Économe général sera nommé pour cinq ans, mais ce temps écoulé, il peut l'être de nouveau pour d'autres périodes de cinq ans ; durant sa charge, il ne sera pas révoqué sauf pour une cause grave estimée telle par l'Évêque après qu'il a entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques.
3. Selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques, il revient à l'Économe général d'administrer les biens du diocèse sous l'autorité de l'Évêque et de faire, à partir du fonds constitué dans le diocèse, les dépenses que l'Évêque et les autres personnes légitimement désignées par lui auront ordonnées.
4. À la fin de l'année, l'Économe général doit rendre compte des recettes et des dépenses au Conseil pour les affaires économiques.

Le Conseil pour les affaires économiques, outre son rôle défini au canon 493 d'approbation des comptes et présentation d'un budget des recettes et dépenses, a également un rôle de conseil et de consentement quant aux actes d'administration plus importants du diocèse (canon 1277).



La Fondation Sainte Irmine –  
Comptes annuels 2016 et  
notes aux comptes révisés



# 1. Rapport d'audit

## Au Conseil d'administration de la Fondation Sainte Irmine

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Sainte Irmine, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Sainte Irmine au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
Représentée par

Luxembourg, le 6 avril 2017

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg  
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, [www.pwc.lu](http://www.pwc.lu)

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)  
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518



## 2. Fondation Sainte Irmine – Comptes 2016

Fondation Sainte Irmine  
Bilan au 31 décembre 2016 exprimé en EUR

	Note(s)	2016	2015		Note(s)	2016	2015
<b>ACTIF</b>				<b>PASSIF</b>			
<b>Actif circulant</b>		<b>1.659.368,00</b>	<b>522.463,29</b>	<b>Fonds propres</b>	2.3, 3	<b>398.536,50</b>	<b>349.396,42</b>
<i>Avoirs en banque,</i>				<i>Dotation initiale</i>		250.000,00	250.000,00
<i>avoirs en comptes</i>				<i>en fonds propres</i>		69.396,42	57.620,41
<i>chèques postaux</i>		1.659.368,00	522.463,29	<i>Résultat reporté</i>		79.140,08	41.776,01
				<i>Excédent de l'exercice</i>			
				<b>Fonds disponibles</b>			
				<b>pour projets futurs</b>	2.5, 4	<b>1.100.077,35</b>	<b>170.713,00</b>
				<b>Dettes</b>		<b>160.754,15</b>	<b>2.353,87</b>
<b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>		<b>1.659.368,00</b>	<b>522.463,29</b>	<b>TOTAL DU BILAN (PASSIF)</b>		<b>1.659.368,00</b>	<b>522.463,29</b>

Fondation Sainte Irmine  
Compte de profits et pertes pour l'exercice 2016 exprimé en EUR

	Note(s)	2016	2015		Note(s)	2016	2015
<b>CHARGES</b>				<b>PRODUITS</b>			
<b>Charges brutes</b>		<b>217.045,47</b>	<b>166.402,55</b>	<b>Produits bruts</b>	2.6	<b>421.876,88</b>	<b>339.877,01</b>
Projets réalisés		207.277,14	157.043,19	Dons et legs libres		93.563,72	50.445,38
Autres charges				Dons et legs dédiés		295.113,16	285.981,63
externes	9.768,33	9.359,36		Reprise fonds dédiés			
<i>Autres charges</i>				<i>années antérieures</i>		33.200,00	3.450,00
<i>d'exploitation</i>		127.548,84	132.388,44	<i>Autres intérêts et</i>			
Dotations nettes aux				<i>produits assimilés</i>			
fonds disponibles pour				Intérêts créditeurs		1.857,51	689,99
projets futurs		127.455,02	132.388,44				
Droits d'enregistrement		93,82	0,00				
<i>Excédent de l'exercice</i>		<b>79.140,08</b>	<b>41.776,01</b>				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>423.734,39</b>	<b>340.567,00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>423.734,39</b>	<b>340.567,00</b>

## 3. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2016

### Note 1 – Généralités

La fondation Sainte Irmine (la Fondation) a été constituée sous forme d'un établissement d'utilité publique pour une durée indéterminée en date du 9 novembre 2012.

Elle a été reconnue d'utilité publique et désignée organisme pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs.

Le siège social de la Fondation est établi 4, rue Génistre à L-1623 Luxembourg.

La Fondation a pour objet de promouvoir le développement pastoral de l'Église catholique à Luxembourg, notamment par la subvention de projets, l'aide et l'assistance morale ou matérielle d'établissements, associations et œuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien.

La Fondation pourra collaborer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

Dans ce contexte elle peut effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

### Note 2 – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

La Fondation est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Les principales règles comptables utilisées par la Fondation sont les suivantes :

#### 2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation.

Les dons et legs constitutifs d'un patrimoine immobilier sont comptabilisés, sur décision du conseil d'administration, à leur valeur estimée de réalisation à la date de l'arrêté ministériel pris par le ministre de la justice.

La comptabilisation se fait de la manière suivante :

- soit en fonds propres en cas de dons et legs libres,
- soit en fonds disponibles pour projets futurs si les dons et legs sont dédiés à un projet spécifique.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

- Immeubles : 1,5 % - 2 %
- Mobilier et matériel de bureau : 25 %

#### 2.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

#### 2.3 Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs et d'autres réserves.

Les fonds propres peuvent être mouvementés par :

- l'affectation du résultat de l'exercice
- la dotation suite à des dons et legs libres,
- des prélèvements pour couvrir des pertes de l'exercice,
- ou des prélèvements divers sur décision du conseil d'administration.

#### 2.4 Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges sont examinées à la fin de chaque période par le conseil d'administration qui statue avec prudence, sincérité et bonne foi.

#### 2.5 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

#### 2.6 Produits bruts – Revenus

Les revenus de la Fondation (produits bruts) sont constitués de fonds reçus sous forme de dons et legs (libres ou dédiés) en vue de réaliser des projets en relation avec l'objet social de la Fondation.

Les « dons et legs libres » constituent des recettes qui sont :

- soit affectées directement pendant l'année, sur décision du conseil d'administration, aux fonds propres. Si le conseil d'administration décide ensuite de financer, sur un ou plusieurs exercices, un projet avec ces fonds propres, une reprise des fonds propres est faite à concurrence du montant du projet à financer et est reclassée sous le poste « fonds disponibles pour projets futurs »,
- soit incluses dans le résultat de l'exercice porté en résultats reportés.

Les dons et legs dédiés à un projet précis par le donateur ne sont pas à la libre disposition de la Fondation. Ils s'ajoutent aux produits bruts « dons et legs dédiés » de la Fondation. Ces sommes sont ensuite, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation et au poste « Fonds disponibles pour projets futurs » du passif, reconnues comme projet spécifique à réaliser.



### Note 3 – Fonds propres

Le montant des fonds propres tels que repris au bilan de la Fondation au 31 décembre 2016 est composé de la dotation initiale de EUR 250.000,00 faite par l'Archevêché lors de la constitution de la Fondation, du résultat reporté de EUR 69.396,42 et de l'excédent de l'exercice de EUR 79.140,08.

### Note 4 – Fonds disponibles pour projets futurs

Les mouvements sur le poste « fonds disponibles pour projets futurs » au cours de l'exercice sont les suivants :

Dénomination caractéristiques	1.1.2016	Collecte de fonds 2016	Reprise de fonds dédiés	Affectation de résultat + reprise Fonds (*2)	Transferts de l'exercice	Projets réalisés 2016	Dotation fonds dédiés	31.12.2016
Dons et legs libres		93.563,74 €				- 6.419,00 €		(*1)
Dons et legs dédiés		295.113,16 €	33.200,00 €			- 200.858,14 €	-127.455,02 €	
Fonds disponibles pour projets futurs	170.713,00 €		- 33.200,00 €	835.109,33 €			127.455,02 €	1.100.077,35 €
		<b>388.676,90 €</b>		<b>835.109,33 €</b>		<b>- 207.277,14 €</b>		

Au cours de l'exercice 2016, les projets suivants ont été financés par des dons dédiés et des transferts de dons libres de l'exercice : Center for Child Protection, Centre spirituel du Cents, Journées Mondiales de la Jeunesse 2016 à Cracovie, Missio Prêtres pour le Tiers Monde, Missio Enfance Bénin, Missio Enfance Côte-d'Ivoire, Projet diocésain « Reech eng Hand », Solidarité pèlerinages – Fonds des malades, Documentaire « Marche avec nous – Octave Mariale à Luxembourg » ainsi qu'une bourse d'études à l'Institut Al Mowafaqa au Maroc. Les dons dédiés reçus en 2016 sur les projets et non encore dépensés sont repris au passif sous le poste « Fonds disponibles pour projets futurs ».

(\*1) Au 31 décembre 2016, les fonds libres restants sont compris à concurrence de EUR 79.140,08 dans l'excédent de l'exercice, le solde de EUR 8.004,66 de « dons et legs libres » a servi à couvrir des frais généraux de l'exercice. L'excédent de l'exercice sera affecté pour EUR 35.000 au projet Fonds d'avenir, pour EUR 15.000 au projet Thaïlande 2017, pour EUR 15.000 au projet Centre spirituel du Cents, pour EUR 9.000 au projet Radiosmass et le solde de EUR 5.140,08 sera affecté au résultat reporté.

(\*2) Le montant de EUR 835.109,33 est constitué pour EUR 805.109,33 de fonds reçus par l'Archevêché et transférés à la fondation Sainte Irmine pour des projets liés à l'éducation de la jeunesse.

### Note 5 – Personnel

Au cours de l'année 2016, la Fondation n'a pas occupé de personnel. Le travail de la Fondation a été réalisé par le secrétaire du conseil d'administration avec l'appui direct des membres du conseil d'administration en collaboration avec l'administration de l'Archevêché, et ce de manière à minimiser les dépenses administratives.

### Note 6 – Engagements hors bilan

La Fondation n'avait pas d'engagements hors bilan à la clôture de l'exercice.

### Note 7 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture au 31 décembre 2016 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.



Le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire –  
Comptes annuels 2016 et notes  
aux comptes révisés



# 1. Rapport d'audit

## Au Bureau de l'Administration des Biens du Grand Séminaire de Luxembourg

### Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Grand Séminaire de Luxembourg, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### Responsabilité du Bureau de l'Administration des Biens pour les comptes annuels

Le Bureau de l'Administration des Biens est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau de l'Administration des Biens, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Grand Séminaire de Luxembourg au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
Représentée par

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2017

François Mouseil



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg  
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, [www.pwc.lu](http://www.pwc.lu)

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)  
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518



## 2. Centre Jean XXIII – Grand Séminaire – Comptes 2016

Centre Jean XXIII – Grand Séminaire  
Bilan au 31 décembre 2016 exprimé en EUR

	Note(s)	2016	2015
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif immobilisé</b>			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains et constructions	3, 4, 5.2	2.060.283,62	2.069.299,05
Autres installations, outillage et mobilier		47.841,56	33.489,47
		<b>2.108.125,18</b>	<b>2.102.788,52</b>
<b>Actif circulant</b>			
<b>Créances</b>			
Créances résultant de ventes et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		5.585,20	7.440,70
Autres créances - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	3, 4	4.250.729,31	4.605.980,36
		<b>4.256.314,51</b>	<b>4.613.421,06</b>
<b>Valeurs mobilières</b>			
Autres valeurs mobilières	3, 4	16.235,20	16.063,40
<b>Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse</b>			
		3.137.351,70	2.167.726,24
		<b>7.409.901,41</b>	<b>6.797.210,70</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			
		2.318,29	4.946,50
<b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>		<b>9.520.344,88</b>	<b>8.904.945,72</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Centre Jean XXIII – Grand Séminaire  
Bilan au 31 décembre 2016 exprimé en EUR

	Note(s)	2016	2015
<b>PASSIF</b>			
<b>Fonds propres</b>			
Fonds propres au 01/01	5.1	4.682.635,33	4.500.108,94
Résultat de l'exercice		622.183,23	182.526,39
		<b>5.304.818,56</b>	<b>4.682.635,33</b>
<b>Fonds dédiés et fonds grevés</b>			
	5.2	<b>3.241.175,57</b>	<b>3.241.071,52</b>
<b>Provisions</b>			
		<b>363,00</b>	<b>1.145,00</b>
<b>Dettes</b>			
	3, 6		
Dettes envers des établissements de crédit			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		48,72	0,00
Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		43.145,37	42.960,51
Autres dettes			
- dettes fiscales		3.776,67	3.520,75
- dettes au titre de la sécurité sociale		1.496,33	2.718,93
- autres dettes			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		35.750,59	41.548,46
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		875.000,00	875.000,00
		<b>959.217,68</b>	<b>965.748,65</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			
		<b>14.770,07</b>	<b>14.345,22</b>
<b>TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)</b>			
		<b>9.520.344,88</b>	<b>8.904.945,72</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.



Centre Jean XXIII – Grand Séminaire  
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2016 exprimé en EUR

	Note(s)	2016	2015
<b>COMPTE DE PRODUITS ET PERTES</b>			
<b>1. Chiffre d'affaires net</b>		302.675,74	258.478,50
<b>4. Autres produits d'exploitation</b>	7	939.889,67	725.746,71
<b>5. Matières premières et consommables et autres charges externes</b>			
Matières premières et consommables		-119.220,34	-103.493,28
Autres charges externes		-330.683,58	-319.765,94
		<b>-449.903,92</b>	<b>-423.259,22</b>
<b>6. Frais de personnel</b>			
Salaires et traitements		-150.674,83	-368.960,60
Charges sociales			
- autres charges sociales		-21.683,72	-45.309,14
		<b>-172.358,55</b>	<b>-414.269,74</b>
<b>7. Corrections de valeur</b>			
- sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		-24.554,74	-23.228,89
- sur éléments de l'actif circulant		0,00	-1.250,00
		<b>-24.554,74</b>	<b>-24.478,89</b>
<b>8. Autres charges d'exploitation</b>		-536,50	-3.708,09
<b>11. Autres intérêts et autres produits financiers</b>		27.613,64	64.129,01
<b>13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières</b>		0,00	-103,00
<b>14. Intérêts et autres charges financières</b>		-42,11	-8,89
<b>17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.</b>		-600,00	0,00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>622.183,23</b>	<b>182.526,39</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.





## 3. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2016

### Note 1 – Généralités

Le Grand Séminaire de Luxembourg dénommé ci-après le « Séminaire » a été érigé par arrêté royal grand-ducal du 23 septembre 1842. Il dispose de la personnalité juridique. Il a son siège social à Luxembourg 52, rue Jules Wilhelm.

Institution ancrée profondément dans l'histoire de l'Église et du pays, le Séminaire s'est adapté aux exigences nouvelles à la suite du concile Vatican II (1962-1965) et du 4<sup>e</sup> synode diocésain, de l'évolution de la société ainsi que de la place et du rôle de l'Église dans cette même société.

Une diversification des offres de formation en a été une suite logique tandis que perdure sa vocation première, à savoir la formation initiale et continue des prêtres diocésains.

Le Séminaire s'occupe en général de toutes les activités de formation généralement exercées par un centre de formation et de recherche.

Depuis son installation au Weimershof, le Séminaire fonctionne sous la dénomination « Centre Jean XXIII », d'après le pape réformateur qui a initié le concile. Cette appellation est devenue commune pour désigner le centre de formation, recherche, dialogue et documentation suivant le décret archiépiscopal du 15 octobre 2013. Avec le décret du vicaire épiscopal pour la formation et la recherche en date du 15 septembre 2015, le Séminaire a réorganisé l'ensemble de ses activités de formation et recherche sous l'enseigne de la Luxembourg School of Religion & Society.

La bibliothèque du Grand Séminaire, outre les ouvrages philosophiques et théologiques, dispose d'un fonds ancien ainsi que d'une riche collection de livres se rapportant à l'histoire et aux lettres luxembourgeoises (« Luxemburgensia ») ; elle constitue une des bibliothèques les plus importantes du pays. Elle est ouverte à tous ; ses fonds sont repris dans le catalogue du réseau [bibnet.lu](http://bibnet.lu).

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

### Note 2 – Présentation des données financières comparatives

Suite au règlement grand-ducal du 18 décembre 2015 déterminant la forme et le contenu des schémas de présentation du bilan et du compte de profits et pertes applicables aux exercices débutant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, certains chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

### Note 3 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les principales règles comptables utilisées par le Séminaire sont les suivantes :

#### 3.1 Conversion des postes en devises

Le Séminaire tient sa comptabilité en euros (EUR) ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les opérations courantes en devises autres qu'en EUR sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en EUR aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non-réalisées sont portés au compte de profits et pertes.

#### 3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, respectivement à leur valeur d'évaluation estimée au moment de l'acceptation du legs ou du don (si le bien a été acquis de cette manière) et/ou à leur valeur d'évaluation lors de l'établissement des premiers états financiers.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation à partir de l'exercice 2013.

Les biens immobiliers ont fait l'objet, pour l'établissement des comptes annuels 2013, d'une évaluation par un expert assermenté indépendant. Au 31 décembre 2013, et ce à titre exceptionnel au vu du changement des principes comptables au cours de l'exercice 2013, les moins-values latentes ont été dûment reconnues soit en déduction des fonds propres directement au vu de la constitution historique des fonds propres, soit par répercussion directe sur le poste du passif « fonds dédiés et fonds grevés » s'il s'agissait de moins-values sur des immeubles étant la contrepartie de fonds dédiés ou de fonds grevés.

Les taux utilisés pour les corrections de valeur sont les suivants :

Constructions :	2 % (Actifs grevés voir note 4)
Autres installations, outillage et mobilier :	20 % et 25 %

#### 3.3 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

#### 3.4 Compromis de vente

Les compromis de vente signés de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés. La comptabilisation des ventes de biens immobiliers n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié est signé.

#### 3.5 Actes de donations

La comptabilisation des actes de donations n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de donation est signé.

Si un tel acte contient des conditions suspensives, alors l'acte



n'est comptabilisé qu'au moment où ces conditions suspensives sont réalisées.

### 3.6 Successions

Lorsque le Séminaire est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où le Séminaire entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où un notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque le Séminaire reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

### Note 4 – Actifs grevés

Les fonds grevés s'élèvent au 31 décembre 2016 à EUR 3.102.915,58 (voir note 5.2) et sont représentés à l'actif du bilan par des terrains et constructions à concurrence d'EUR 629.345,29, des créances à concurrence d'EUR 1.572.570,29 et d'un dépôt à terme à concurrence d'EUR 901.000.

Les constructions représentant des actifs grevés ne sont pas amorties.

### Note 5 – Fonds propres et fonds dédiés ou grevés

#### 5.1 Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent au 31 décembre 2016 à EUR 5.304.818,56 (au 31 décembre 2015 : EUR 4.682.635,33). Ces fonds propres proviennent de fonds propres historiques (essentiellement dons et legs valorisés à la valeur estimée de réalisation au moment du legs ou don) et des résultats reportés.

#### 5.2 Fonds dédiés et fonds grevés

Le poste « Fonds dédiés et fonds grevés » reprend les fonds reçus par legs ou dons et grevés ou dédiés à concurrence de :

- EUR 3.102.915,58 : fonds grevés pour les bourses et fondations du Séminaire
- EUR 57.281,62 : fonds dédiés à la gestion de la Bibliothèque du Grand Séminaire
- EUR 55.978,37 : fonds dédiés à la gestion de l'Institut de Pédagogie Religieuse
- EUR 25.000,00 : fonds dédiés au programme de master « éthique de la paix »

Les fonds dits grevés représentent des sommes ou biens reçus par legs ou donations avec obligation d'affecter les revenus de ces fonds ou biens à la finalité pour laquelle ils ont été légués ou donnés ; le capital, quant à lui, ne pouvant pas être utilisé.

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus par legs ou donations et dédiés à une activité, une œuvre ou un autre but bien précis. Le capital et les revenus peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été légués ou donnés.

Les fonds dédiés, respectivement le revenu des fonds grevés, ont été utilisés en respectant leurs finalités respectives.

### Note 6 – Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Les autres dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an d'un montant d'EUR 875.000 représentent une dette envers MISSIO.

### Note 7 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2016 s'élèvent à EUR 939.889,67 (en 2015 : EUR 735.746,71) et sont principalement représentés (à concurrence d'EUR 485.000) par des contributions versées (soit directement, soit via la prise en charge de frais) par l'Archevêché au Séminaire (Centre Jean XXIII) pour mener à bien toutes les activités liées au centre de formation, de recherche, de dialogue et documentation et par le produit d'une succession (à concurrence d'EUR 392.483).

### Note 8 – Personnel

Au cours de l'exercice 2016, le Séminaire a pris en charge les frais de personnel pour en moyenne 4,25 personnes (8,25 en 2015).

### Note 9 – Engagements hors bilan

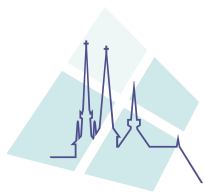
Le Séminaire n'avait pas d'engagement hors bilan à la clôture de l'exercice 2016.

### Note 10 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2016 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

La « Convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Église catholique du Luxembourg concernant l'organisation du cours commun "éducation aux valeurs" », signée le 26 janvier 2015, prévoit à l'article 3 en ce qui concerne le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire : « Il sera conclu une convention entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et le Grand Séminaire du Luxembourg – Centre Jean XXIII concernant le financement garantissant le bon fonctionnement de certaines de ses missions de formation et de recherche. Vu l'ouverture à la participation des autres cultes conventionnés aux activités susmentionnées, la participation financière de l'État s'élèvera, une fois la convention mise en place, à EUR 600.000 (n.i. 775,17). »





**ÉGLISE CATHOLIQUE  
À LUXEMBOURG**

Archevêché de Luxembourg  
4, rue Génistre  
Boîte postale 419, L-2014 Luxembourg  
Tél. : +352 46 20 23  
archeveche@cathol.lu  
[www.cathol.lu](http://www.cathol.lu)